

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

4 – Fiches actions



TABLE DES MATIÈRES

Transversal.....	Erreur ! Signet non défini.
Action n°1 : Animer et suivre le PCAET.....	3
Action n°2 : Permettre la réappropriation du PCAET par les nouveaux élus après les élections municipales.....	5
Action n°3 : Relayer la réglementation relative aux thématiques climat-air-énergie.....	7
Énergie.....	9
Action n°4 : Promouvoir les économies d'énergie.....	9
Action n°5 : Lancer un défi de sobriété énergétique dans les écoles.....	11
Action n°6 : Organiser des événements autour de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables.....	13
Action n°7 : Poursuivre le service local de conseil France Rénov'.....	15
Action n°8 : Massifier la rénovation énergétique.....	17
Action n°9 : Optimiser l'efficacité énergétique des procédés industriels.....	19
Action n°10 : Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments d'entreprises.....	21
Action n°11 : Réaliser et diffuser un cadastre solaire.....	23
Action n°12 : Dynamiser les projets photovoltaïques.....	25
Action n°13 : Soutenir une centrale citoyenne.....	27
Action n°14 : Encourager la qualification et la certification des entreprises pour la rénovation énergétique et les EnR.....	30
Action n°15 : Engager la sobriété énergétique des collectivités.....	32
Action n°16 : Accompagner les collectivités dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments.....	34
Action n°17 : Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parkings communaux et communautaires.....	36
Action n°18 : Construire des bâtiments publics à plus haute performance environnementale.....	39
Action n°19 : Concevoir des réseaux de chaleur et de froid.....	41
Action n°20 : Réaliser et mettre en place les actions du bilan carbone des collectivités.....	43
Action n°21 : Moderniser l'éclairage public.....	45
Mobilité.....	47
Action n°22 : Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié.....	47
Action n°23 : Transférer la compétence IRVE au Syane.....	49
Action n°24 : Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques.....	51
Action n°25 : Acquérir des véhicules à faibles émissions pour les collectivités.....	53
Air.....	55
Action n°26 : Promouvoir les bonnes pratiques de chauffage au bois.....	55
Action n°27 : Lutter contre le brûlage des déchets à l'air libre.....	57
Aménagement du territoire.....	59
Action n°28 : Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme.....	59
Action n°29 : Intégrer les thématiques climat-air-énergie dans la charte de construction...	61

Action n°30 : Identifier les îlots de chaleur.....	63
Action n°31 : Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics.....	66
Action n°32 : Adapter les usages et les pratiques aux épisodes de canicule	68
Action n°33 : Rendre les infrastructures et les réseaux résilients.....	70
Déchets et économie circulaire	72
Action n°34 : Promouvoir la réduction des déchets des collectivités.....	72
Action n°35 : Poursuivre le tri des déchets et le compostage	74
Action n°36 : Encourager la création d'une recyclerie et d'un repair'café.....	76
Action n°37 : Organiser la gestion des déchets inertes de la construction	78
Action n°38 : S'orienter vers 100% d'achats publics durables	80
Eau.....	82
Action n°39 : Promouvoir les économies d'eau	82
Action n°40 : Lancer un défi de sobriété en eau dans les écoles.....	84
Action n°41 : Engager des économies d'eau dans les collectivités	86
Action n°42 : Réduire le taux de fuites sur le réseau d'eau potable.....	88
Action n°43 : Suivre finement les prélèvements d'eau privés et publics	90
Action n°44 : Encourager les économies d'eau du secteur économique.....	92
Action n°45 : Poursuivre la restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	94
Action n°46 : Préserver et restaurer les zones humides.....	97
Agriculture	99
Action n°47 : S'orienter vers des pratiques agricoles réduisant la fertilisation azotée	99
Action n°48 : Engager une démarche de restructuration foncière	101
Action n°49 : Adapter les pratiques agricoles aux sécheresses et aux intempéries	103
Action n°50 : Entretenir et valoriser les haies bocagères.....	105
Action n°51 : Planter des haies bocagères	107
Action n°52 : Produire et distribuer localement des produits de qualité	109
Biodiversité	111
Action n°53 : Protéger les espaces naturels à enjeux.....	111
Action n°54 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	113
Action n°55 : Promouvoir l'entretien raisonné des espaces verts.....	115
Forêt	117
Action n°56 : Mobiliser les propriétaires privés pour améliorer la gestion forestière.....	117
Action n°57 : Améliorer la gestion forestière publique	119
Action n°58 : Structurer une filière bois-énergie	121
Action n°59 : Planter des essences forestières adaptées au climat.....	123
Action n°60 : Sensibiliser au risque de feux de forêts	125
Action n°61 : Protéger les forêts contre les incendies.....	127

ACTION N°1 : ANIMER ET SUIVRE LE PCAET

Axes stratégiques	Transversal
Objectifs opérationnels	Transversal

Cible	Habitants Écoles Collectivité Entreprises Agriculteurs Propriétaires forestiers	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Tous les partenaires indiqués sur les fiches suivantes

CONTENU DE L'ACTION

Le PCAET est un outil de planification stratégique à l'échelle intercommunale, permettant de coordonner les actions climat-air-énergie sur un territoire. Il favorise la cohérence des politiques locales en matière de transition énergétique.

Le PCAET nécessite ainsi une animation afin d'engager et de maintenir une dynamique en faveur de la protection du climat, de mobiliser les différents acteurs et d'impulser la mise en place et le suivi des actions.

Le PCAET doit être suivi afin de s'assurer de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs. Il doit également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions, notamment les appels à projets ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.

La mise en œuvre de l'action d'animation et de suivi du PCAET doit inclure a minima les missions suivantes :

- Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire au PCAET
- Mobiliser les services et les élus autour des liens du PCAET avec les autres compétences
- Engager la mise en œuvre des actions avec les partenaires
- Assurer une veille réglementaire et technique sur les thématiques climat-air-énergie
- Assurer une veille sur les modes de financement et de subventions
- Assurer la communication autour des actions réalisées

Un Comité de Pilotage doit être instauré pour le suivi des actions du PCAET dont la composition inclura des citoyens référents dans cette démarche. Ce comité devra se réunir minimum 1 fois par an.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de COPIL par an

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- 0,8 à 1 ETP pour assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi du PCAET

GAINS ET ENJEUX

- Atteinte globale des objectifs du PCAET

2026**2027****2028****2029****2030****2031****RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)**

ACTION N°2 : PERMETTRE LA RÉAPPROPRIATION DU PCAET PAR LES NOUVEAUX ÉLUS APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Axes stratégiques	Transversal
Objectifs opérationnels	Transversal

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION
Il est important que les actions du PCAET soient retranscrites auprès des nouveaux élus après les élections municipales de 2026 afin qu'ils puissent s'approprier les thématiques et prendre conscience des enjeux du PCAET. L'action vise à faire en sorte que les nouveaux élus s'approprient le PCAET : • Diffusion du document de synthèse du PCAET • Intervention lors des conseils municipaux pour présenter le PCAET • Organisation d'ateliers thématiques avec des retours d'expérience de partenaires et d'autres collectivités

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'interventions en conseils municipaux
- Nombre d'élus participants aux ateliers

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Organisation et animation : 5 jours

GAINS ET ENJEUX

- Atteinte globale des objectifs du PCAET

2026

**RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)**

ACTION N°3 : RELAYER LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX THÉMATIQUES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

Axes stratégiques	Transversal
Objectifs opérationnels	Transversal

Cible	Habitants Collectivité Entreprises Agriculteurs Propriétaires forestiers	Pilotage	CCFU, DDT
		Partenaires	Syane, CCI

CONTENU DE L'ACTION

L'action vise à relayer auprès des acteurs du territoire la réglementation relative aux thématiques climat-air-énergie et notamment :

- le décret éco-énergie tertiaire (DEET) et l'obligation de réduction des consommations d'énergie
- la loi APER et l'obligation de solarisation
- la loi LOM et l'obligation de verdissement du parc de véhicules

L'information peut se faire par le biais de fiches d'informations ciblées aux personnes concernées et de réunions.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de participants aux réunions
- Nombre de fiches d'informations envoyées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'animation et de conception : 2 jours par an

GAINS ET ENJEUX

- Atteinte globale des objectifs du PCAET

2026

• Animation : 2 j

2027

• Animation : 2 j

2028

• Animation : 2 j

2029

• Animation : 2 j

2030

• Animation : 2 j

2031

• Animation : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°4 : PROMOUVOIR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Asder

CONTENU DE L'ACTION

La réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et des émissions de polluants atmosphériques passe en premier lieu par une sobriété dans les usages au quotidien. La sobriété énergétique vise à réduire la consommation d'énergie sans pour autant réduire la qualité de vie ou le confort en agissant uniquement sur les pratiques et les usages.

L'action vise à mettre en place des actions de sensibilisation des citoyens sur la sobriété énergétique et les écogestes.

Des animations ponctuelles doivent être organisées comme des cafés citoyens, des conférences, des plaquettes et des guides.

Un défi de sobriété doit également être mis en place pour motiver les citoyens et pour rendre les mesures ludiques. Plusieurs types de défis existent comme le [défi DÉCLICS](#) (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) qui permet d'impliquer les citoyens sur la maîtrise de l'énergie, les consommations d'eau et la réduction des déchets. Le défi doit être rythmé d'évènements, d'ateliers et de visites, ainsi que d'envois réguliers d'informations, de propositions d'actions, de conseils et de challenges. Ce défi permet d'encourager les citoyens et de valoriser les actions du territoire. La collectivité joue le rôle d'organiser le lancement et la clôture du concours, de trouver des participants et de suivre l'avancée du défi.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'animations par an
- Nombre de participants aux événements
- Nombre de personnes engagées dans le défi sobriété

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Conférences, plaquettes, cafés citoyens : budget communication = 2 000 €
- Temps pour l'animation, la conception et l'accompagnement : 24 jours sur 6 ans

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact moyen
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Budget comm' : 2 000 €
- Animation : 4 j

2027

- Budget comm' : 2 000 €
- Animation et suivi : 4 j

2028

- Budget comm' : 2 000 €
- Animation et suivi : 4 j

2029

- Budget comm' : 2 000 €
- Animation et suivi : 4 j

2030

- Budget comm' : 2 000 €
- Animation et suivi : 4 j

2031

- Budget comm' : 2 000 €
- Animation et suivi : 4 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°5 : ORGANISER UN DÉFI DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES ÉCOLES

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

Cible	Écoles	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, Asder

CONTENU DE L'ACTION

La sensibilisation aux enjeux climatiques doit commencer dès le plus jeune âge afin d'ancrer des pratiques respectueuses du climat et de l'environnement.

La sensibilisation doit s'engager dans la durée et se présenter sous la forme d'un défi de sobriété pour motiver les élèves et pour rendre les mesures ludiques. Plusieurs types de défis existent :

- Le concours CUBE.école, porté par l'ACTEE et la FNCCR
- Le programme Watty, porté par la société Eco CO2
- Le défi Class'énergie, porté par l'association Alisée

L'action consisterait dans un premier temps à réaliser un état des lieux des appareils avec les élèves : chauffage, éclairage, ordinateurs, vidéoprojecteur, ... Un accompagnement permettra ensuite de mettre en place des mesures de sobriété en organisant des animations : ateliers, jeux, travaux d'élèves, déploiement d'éco-kits et d'outils de mesure, ...

Un suivi des consommations d'énergie doit être réalisé pour montrer aux élèves l'efficacité des actions menées. Il sera important de pérenniser dans le temps les mesures engagées en poursuivant les actions d'animation après le concours.

L'intérêt de la démarche est d'associer le maximum d'occupants du bâtiment scolaire dans toute leur diversité, afin d'améliorer le fonctionnement de l'école sur la question énergétique : les élèves et les enseignants mais aussi les élus et les agents techniques. Il permet aux enfants d'adopter des gestes simples qu'ils peuvent ensuite reproduire à la maison.

Cette action pourrait être liée à l'action n°40 sur la sobriété des usages en eau.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Consommation d'énergie

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Défi sobriété écoles : coût d'animation = 9 000 €
- Budget communication et animation = 1 000 € par an
- Temps pour l'animation, la conception et l'accompagnement : 50 jours sur 6 ans

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact moyen
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : impact faible
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Défi : 9 000 €
- Animation : 15 j

2027

- Animation et suivi : 7 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2028

- Animation et suivi : 7 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2029

- Animation et suivi : 7 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2030

- Animation et suivi : 7 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2031

- Animation et suivi : 7 j
- Comm' et animation : 1 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°6 : ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS AUTOUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés 1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Entreprises	Partenaires	Asder, artisans, Hespul

CONTENU DE L'ACTION

Un manque de connaissance a été identifié sur les travaux de rénovation à réaliser, les artisans à contacter et les aides financières mobilisables.

L'action vise à organiser des événements pour montrer aux propriétaires les moyens techniques et financiers qu'ils peuvent mobiliser pour mener à bien un projet de rénovation énergétique :

- forum de la rénovation et des énergies renouvelables
- stands d'entreprises et artisans locaux lors de manifestations (par exemple le forum des associations) ce qui permet d'attire des personnes qui ne sont pas venus spécifiquement pour cela
- maquettes de maisons performantes énergétiquement
- tables rondes autour de différentes thématiques
- visites de logements ayant réalisé des travaux de rénovation
- balades thermographiques

Les partenaires qui pourraient participer à ces événements sont l'association Asder (qui anime le service France Rénov'), l'association Hespul (spécialisée dans le photovoltaïque), et des artisans locaux.

Ces événements pourraient être mutualisés avec les collectivités voisines.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'événements organisés
- Nombre de personnes rassemblées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Service France Rénov'

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût d'un évènement : 4 000 €
- Temps d'organisation et de préparation : 4 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2027

- Coût : 4 000 €
- Organisation : 4 j

2029

- Coût : 4 000 €
- Organisation : 4 j

2031

- Coût : 4 000 €
- Organisation : 4 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°7 : DÉVELOPPER LE SERVICE LOCAL DE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés 1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
		Partenaires	ADEME, ANAH, Asder

CONTENU DE L'ACTION

La CCFU dispose aujourd'hui d'un Espace Conseil France Rénov' financé par l'ANAH et la CCFU. Ce service a vocation à conseiller les particuliers dans le montage des travaux de rénovation énergétique de leur logement, tant sur le plan technique que financier : solutions techniques, choix des devis, diagnostic énergétique, mobilisation des aides financières.

Ce service accompagne les porteurs de projets dans plusieurs domaines : isolation thermique, changement de chauffage, ventilation, énergies renouvelables, aides financières.

Le dispositif est animé par l'association Asder, qui assure un accueil téléphonique, ainsi qu'une permanence une fois par mois dans les locaux de France Services. Ce service public est entièrement gratuit et l'accompagnement est indépendant de toute offre commerciale.

L'action vise à poursuivre ce service et à mieux le faire connaître, notamment en communiquant avec des retours d'expérience.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes ayant sollicité le service France Rénov'

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Service France Rénov'

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Budget déjà alloué

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : impact moyen
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact moyen
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°8 : MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
		Partenaires	DDT, Syane, ESS, Enedis

CONTENU DE L'ACTION

Un quart des logements du territoire sont qualifiés de « passoires énergétiques » car ils bénéficient d'une faible performance thermique et d'une consommation énergétique élevée.

L'action vise à massifier la rénovation énergétique en priorisant les logements peu performants :

- identification des logements énergivores avec l'appui du Syane, du site GoRénove du CSTB et de la DDT
- information des propriétaires sur les améliorations possibles : réunion, porte-à-porte, contact téléphonique, document d'information individuel
- réalisation d'un diagnostic énergétique par le service de conseil France Rénov'
- accompagnement sur la démarche et les aides disponibles en lien avec le service de conseil France Rénov'

L'action vise également à étudier de nouveaux moyens d'aide au financement de ces travaux selon le budget disponible : exonération de taxes foncières, subvention à la rénovation, subvention au remplacement d'une chaudière au fioul.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de logements rénovés

Objectif stratégique : 100 logements rénovés par an

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Service France Rénov'

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'identification, de rencontre et d'accompagnement : 6 jours
- Montant de la subvention à définir
- Coût des travaux pour les particuliers et les professionnels : variable

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact moyen
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Ingénierie et accompagnement : 6 j

2028

• Ingénierie et accompagnement : 6 j

2030

• Ingénierie et accompagnement : 6 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°9 : OPTIMISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.3. Engager les entreprises dans une démarche de transition écologique

Cible	Entreprises	Pilotage	CCFU
		Partenaires	CCI

CONTENU DE L'ACTION

Les consommations du secteur industriel représentent 8 % de la consommation totale d'énergie sur le territoire. Les gisements d'économie d'énergie sont importants concernant les procédés et les pratiques.

L'action vise à accompagner les entreprises fortement consommatrices d'énergie dans la décarbonation et l'amélioration de l'efficacité énergétique :

- Identification des entreprises fortement consommatrices d'énergie
- Organisation d'une réunion d'information sur les enjeux de l'énergie et de la décarbonation
- Mobilisation et accompagnement des entreprises avec le dispositif « Visite Énergie » de la CCI pris en charge à 100% par l'ADEME pour accompagner les entreprises : analyse des consommations d'énergie, état des lieux de la performance énergétique, préconisations de travaux et d'améliorations

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises accompagnées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'identification, d'organisation et d'accompagnement : 5 jours
- Accompagnement de la CCI : 4 000 €
- Coût des travaux pour les entreprises : variable avec subventions possibles de l'ADEME

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact moyen
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Ingénierie et accompagnement : 5 j
- Appui CCI : 4 000 €

2028

- Ingénierie et accompagnement : 5 j
- Appui CCI : 4 000 €

2030

- Ingénierie et accompagnement : 5 j
- Appui CCI : 4 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°10 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS D'ENTREPRISES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.3. Engager les entreprises dans une démarche de transition écologique

Cible	Entreprises	Pilotage	CCFU
		Partenaires	CCI, Asder

CONTENU DE L'ACTION

Les consommations du secteur tertiaire représentent 13 % de la consommation totale d'énergie sur le territoire, principalement à cause du chauffage des locaux. La connaissance du parc tertiaire sur le territoire est très fragmentaire (surfaces par type de tertiaire, état du bâti, performances énergétiques ...).

L'action vise à accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique de leur bâti avec l'appui d'Asder et de la CCI :

- Identification des bâtiments d'entreprises les moins performants
- Analyse des consommations d'énergie
- État des lieux de la performance énergétique
- Préconisations de travaux et d'améliorations
- Aide à la mobilisation des aides financières

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises rénovées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'identification, d'organisation et d'accompagnement : 6 jours
- Accompagnement d'Asder : 2 000 €
- Coût des travaux pour les entreprises : variable avec subventions possibles

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2027

- Ingénierie et accompagnement : 6 j
- Appui Asder : 2 000 €

2029

- Ingénierie et accompagnement : 6 j
- Appui Asder : 2 000 €

2031

- Ingénierie et accompagnement : 6 j
- Appui Asder : 2 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°11 : RÉALISER ET DIFFUSER UN CADASTRE SOLAIRE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés 1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable

Cible	Habitants Collectivité Entreprises Agriculteurs	Pilotage	Syane
		Partenaires	CCFU

CONTENU DE L'ACTION

Un cadastre solaire indique le potentiel de production d'énergie solaire d'une toiture. La réalisation d'un cadastre solaire à la CCFU permettrait d'accélérer le développement de l'énergie solaire en donnant accès aux différents publics au potentiel solaire de leurs toitures pour les sensibiliser et les inciter à installer des panneaux solaires.

Le cadastre solaire permet d'afficher l'irradiation d'une toiture, le productible énergétique ainsi que d'estimer le coût d'investissement et la rentabilité d'une installation photovoltaïque. Pour cela, le cadastre solaire se base sur l'orientation de la toiture, la superficie, le type de matériau de toiture et les ombrages.

Il s'agit d'une plateforme web interactive accessible par tous les acteurs du territoire : particuliers, professionnels, et collectivités.

L'objectif d'un cadastre solaire est de fournir une estimation du potentiel solaire d'une toiture mais n'engage pas la faisabilité technique d'une installation et ne préjuge pas des règles d'urbanisme.

L'action vise à accompagner le Syane dans l'élaboration d'un cadastre solaire puis à en assurer la diffusion.

INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place du cadastre solaire
- Nombre de connexions à l'outil

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût inclus dans l'adhésion de la CCFU au Syane
- Temps de diffusion de l'outil : 1 jour

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact élevé
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Promotion de
l'outil : 1 j

2028

• Promotion de
l'outil : 1 j

2030

• Promotion de
l'outil : 1 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°12 : DYNAMISER LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable

Cible	Habitants Entreprises Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	DDT, Syane

CONTENU DE L'ACTION

La CCFU dispose d'un potentiel intéressant concernant le photovoltaïque, en raison d'un taux d'ensoleillement favorable, mais également des sites potentiels d'installation : un habitat en grande partie individuel et de grandes toitures industrielles et agricoles.

L'action vise à dynamiser le solaire photovoltaïque en priorisant les toitures et parkings propices au développement du solaire photovoltaïque :

- identification des sites de développement PV avec l'appui de la DDT et du Syane : surface bien orientée importante, distance raisonnable des postes de distribution, capacité d'autoconsommation individuelle ou collective
- information et contact des propriétaires sur le potentiel énergétique
- renseignement sur les travaux et les aides disponibles en lien avec le service de conseil France Rénov'

L'identification des sites pourra s'appuyer sur le cadastre solaire et sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER).

Par ailleurs, le déploiement de ce potentiel sera à pondérer en fonction de la politique de prix de rachat de l'électricité en orientant principalement vers l'autoconsommation individuelle et collective.

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface de panneaux solaires installés

Objectif stratégique : 40 nouvelles installations par an

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Service France Rénov'

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'identification, de rencontre et d'accompagnement : 6 jours
- Coût des travaux : variable avec bonification du tarif de rachat et subvention à l'autoconsommation

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact élevé
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Ingénierie et accompagnement : 6 j

2028

• Ingénierie et accompagnement : 6 j

2030

• Ingénierie et accompagnement : 6 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°13 : SOUTENIR UNE CENTRALE CITOYENNE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 3.2. Développer la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics

Cible	Habitants Collectivité Entreprises Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Organisme d'énergie citoyenne, Innovalés

CONTENU DE L'ACTION

Les centrales citoyennes d'énergie sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, etc.) en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Les centrales citoyennes permettent d'impliquer directement les habitants à un projet local qui peuvent également participer à la gouvernance d'un projet.

Les centrales citoyennes mettent en œuvre des projets de revente d'électricité photovoltaïque ou plus rarement d'autoconsommation en valorisant des toitures publiques ou privées mises à disposition par bail ou convention. Ces toitures peuvent être sélectionnées par un membre du groupe de travail à qui elles semblent intéressantes ou bien proposées directement par un propriétaire intéressé par le projet.

C'est une façon de participer collectivement au développement des énergies renouvelables sur son territoire sans nécessairement investir dans une installation individuelle et en valorisant au mieux la surface disponible.

Les centrales citoyennes réalisent l'ensemble des investissements financiers et prennent en charge les démarches techniques, juridiques, et administratives : études de faisabilité, demandes de raccordement, contrats de mise à disposition de toiture, assurance, ... La société assure également les travaux d'installation, la mise en service, l'entretien et le suivi de l'installation.

La vente d'énergie constitue la principale recette de la société, qui paye par ailleurs des charges d'exploitation (maintenance des installations, gestion de la comptabilité, etc.). Les bénéfices peuvent être ensuite soit reversés aux actionnaires sous forme de dividendes soit mis en réserve pour de futurs investissements.

L'action vise à soutenir le développement d'une centrale citoyenne sur le territoire de la CCFU. Le soutien des collectivités locales est en effet un préalable important au démarrage des projets, en animant des réunions d'information, en faisant connaître les projets potentiels pour que des habitants et des entreprises prennent part au projet, ou en devenant actionnaire.

A noter que des centrales citoyennes sont déjà présentes sur le Grand Annecy : [La Solaire du Lac](#) et [Perle](#).

INDICATEURS DE SUIVI

- Quantité supplémentaire d'électricité générée

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'animation et d'accompagnement : 5 jours
- Potentiel d'investissement dans les travaux variable selon la composition de l'actionnariat
- Rentabilité fonction de la politique de rachat de l'électricité et des subventions à l'autoconsommation

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact élevé
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2027

- Emergence d'une centrale citoyenne : 5 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°14 : ENCOURAGER LA QUALIFICATION ET LA CERTIFICATION DES ENTREPRISES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ENR

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés 1.3. Engager les entreprises dans une démarche de transition écologique

Cible	Entreprises	Pilotage	CCFU
		Partenaires	CMA, CAPEB, FFB

CONTENU DE L'ACTION

La rénovation de bâtiments et l'installation d'énergies renouvelables nécessitent des entreprises qualifiées dans ces travaux.

Le label « reconnu garant de l'environnement » (RGE) s'adresse aux artisans et entreprises spécialisés dans les travaux de rénovation énergétique, l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables ou encore, les études liées aux performances énergétiques (diagnostic thermique, audit énergétique, projets d'architecture avec conception bioclimatique...). Le label RGE représente un gage de qualité qui permet d'identifier les professionnels les plus compétents. Le recours à un professionnel qualifié ou certifié RGE permet également de bénéficier d'aides financières pour la rénovation énergétique.

Il existe plusieurs labels RGE reconnus par l'État parmi lesquels :

- pour les travaux :
 - [Qualit'EnR](#) : Toutes installations d'équipements valorisant les énergies renouvelables
 - [QualiBAT](#) : Tous travaux liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables
 - [QualifElec](#) : Travaux électriques en matière d'efficacité énergétique et/ou d'installation des énergies renouvelables
 - [CertiBat](#) : Travaux de rénovation énergétique globale
- pour les études :
 - [OPQIBI](#) : Études liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables
 - [OPQTECC](#) : Études portant sur le contexte environnemental des opérations, la performance énergétique de l'enveloppe du bâti, des travaux et équipements qui en découlent
 - [AFNOR](#) : Conduite d'audit énergétique
 - [LNE](#) : Conduite d'audit énergétique

L'action vise à encourager les professionnels du territoire dans l'acquisition de labels RGE en informant sur les organismes proposant des formations qui permettent l'acquisition de qualifications et de certifications.

L'action vise également à informer et orienter les habitants du territoire vers les annuaires RGE, notamment avec le service France Rénov'.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises RGE

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Temps de conception et d'animation : 2 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2027

• Animation : 2 j

2029

• Animation : 2 j

2031

• Animation : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°15 : ENGAGER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES COLLECTIVITÉS

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION

La mobilisation des collectivités est primordiale dans la réalisation d'un PCAET pour montrer l'exemplarité et maintenir une dynamique en faveur de la transition écologique.

La sensibilisation doit s'engager dans la durée et se présenter sous la forme d'un défi de sobriété pour motiver les agents et les élus et pour rendre les mesures ludiques.

L'action consisterait dans un premier temps à réaliser un état des lieux : caractéristiques des appareils électriques et électroniques (prises électriques, ordinateurs, vidéoprojecteur, ...), caractéristiques de l'éclairage (type, puissance, flux lumineux, nombre), caractéristiques du chauffage (mode, réglage, température), facture énergétique, usages. Cet état des lieux doit permettre de fixer un point de départ sur les consommations d'énergie, et d'identifier les améliorations possibles.

Un accompagnement permettra ensuite de mettre en place des mesures de sobriété en organisant des animations et des événements :

- Rédaction de chartes de bonnes pratiques
- Formations autour des écogestes et de la sobriété
- Déploiement d'éco-kits et d'outils de mesure
- Organisation d'événements : conférences, visites, projections, échanges conviviaux, ateliers...

Un suivi annuel des consommations d'énergie doit être réalisé pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions menées.

Il sera important de pérenniser dans le temps les mesures engagées en poursuivant les actions d'animation.

Cette action pourrait être liée aux actions relatives à la sobriété des déchets (action n°34) et aux usages de l'eau (action n°41).

INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution des consommations d'énergie des collectivités

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Défi sobriété collectivité : coût matériel de mesure et communication et d'animation = 2 000 €
- Temps pour l'animation, la conception et l'accompagnement : 53 jours sur 6 ans

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Matériel : 2 000 €
- Animation : 18 j

2027

- Animation et suivi : 7 j

2028

- Animation et suivi : 7 j

2029

- Animation et suivi : 7 j

2030

- Animation et suivi : 7 j

2031

- Animation et suivi : 7 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°16 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU, communes
		Partenaires	Syane

CONTENU DE L'ACTION

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics représente un enjeu important de réduction des consommations et des factures énergétiques pour la collectivité, qui montre l'exemplarité des engagements pris pour impulser une dynamique sur le territoire.

De plus, la réduction des consommations d'énergie fait partie du Dispositif Éco-Énergie Tertiaire (DEET) de la loi Elan de 2018 qui impose aux bâtiments tertiaires d'une surface de plus de 1000 m² des niveaux d'économie d'énergie ambitieux à l'horizon 2030, 2040 et 2050, de respectivement -40%, -50% et -60% par rapport à 2010. Plusieurs bâtiments publics du territoire répondent à ces critères et devront réduire leurs consommations d'énergie.

Cependant, l'amélioration de la performance énergétique et la gestion du patrimoine nécessitent des moyens humains et financiers pour les communes.

L'action vise à accompagner les communes dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments :

- réalisation d'un diagnostic énergétique des performances et des consommations : enveloppe, déperditions thermiques, isolation, système de chauffage, ventilation, éclairage, équipements électriques, ...
- définition d'un plan pluriannuel d'actions
- rédaction de cahiers des charges et analyse des offres de travaux
- suivi des travaux
- recherche d'aides financières

Le programme de travaux proposé doit être élaboré en concordance avec la stratégie de la commune et peut s'inscrire dans le cadre de projets communaux de modernisation ou de réaménagement des bâtiments.

L'accompagnement consiste également à assurer un suivi dans le temps des consommations et des usages pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions menées et corriger si besoin.

Cet accompagnement peut être réalisé par le Syane, qui propose un service de conseiller en énergie partagée (CEP), ou par le recrutement d'un économe de flux.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bâtiments rénovés
- Consommation des bâtiments communaux

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Adhésion au service CEP : 20 000 € par an au total pour les 7 communes et la CCFU
- Subvention 50% du poste d'économe de flux (ACTEE, Fonds vert)
- Moyens d'ingénierie pour l'analyse et la conception : 45 jours
- Coût des travaux : variable avec subventions de l'État, du Syane, du Département de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Diagnostic : 6 000 €
• Ingénierie : 45 j
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2027

• Diagnostic : 6 000 €
• Ingénierie : 45 j
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2028

• Diagnostic : 6 000 €
• Ingénierie : 45 j
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2029

• Diagnostic : 6 000 €
• Ingénierie : 45 j
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2030

• Diagnostic : 6 000 €
• Ingénierie : 45 j
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2031

• Diagnostic : 6 000 €
• Ingénierie : 45 j
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°17 : DÉVELOPPER LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES BÂTIMENTS ET PARKINGS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 3.2. Développer la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU, communes
		Partenaires	Syane

CONTENU DE L'ACTION

L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou en ombrière de parking. L'électricité produite peut être autoconsommée sur place ou réinjectée dans le réseau de distribution électrique. A l'heure actuelle, l'autoconsommation est plus rentable et il est possible de faire de l'autoconsommation collective, notamment entre bâtiments publics : cela permet de n'avoir qu'une installation solaire sur l'intégralité d'une toiture ou d'un parking capable de produire de l'électricité pour plusieurs bâtiments.

Par ailleurs, la loi Aper de 2023 fixe des obligations de solarisation des bâtiments tertiaires et des parkings. Pour les bâtiments publics, cette obligation concerne les constructions, extensions et rénovations lourdes de bâtiments lorsqu'elles excèdent 500 m² d'emprise au sol. Cette obligation d'équipement est progressive : 30 % à compter du 1^{er} juillet 2023, 40 % au 1^{er} juillet 2026, 50 % à compter du 1^{er} juillet 2027. Dans le cas des bâtiments neufs, la délivrance de l'autorisation d'urbanisme est conditionnée par la présentation du projet photovoltaïque dans le dossier. Même en dehors de toute rénovation, les bâtiments non résidentiels existants de plus de 500 m², seront obligés de végétaliser ou couvrir leurs toits de panneaux photovoltaïques à compter du 1^{er} janvier 2028. Plusieurs bâtiments publics du territoire répondent à ces critères et devront intégrer des panneaux solaires. Pour les parkings, la loi impose dès à présent des installations solaires sur les nouveaux parkings de plus de 1 500 m², les parkings existants de plus de 10 000 m² à compter de 2026 et les parkings existants de plus de 1 500 m² à compter de 2028 sur au moins la moitié de leur surface.

L'action vise à accompagner les collectivités dans l'installation de panneaux photovoltaïques :

- analyse du potentiel : irradiation solaire, stabilité de la structure, orientation, ...
- analyse des besoins électriques pour de l'autoconsommation individuelle ou collective
- rédaction de cahiers des charges et analyse des offres de travaux
- suivi des travaux

L'installation de solaire photovoltaïque peut être complémentaire à l'acquisition de véhicules électriques pour produire de l'électricité pour recharger les véhicules. Le parking de la CCFU est notamment propice à la mise en place d'une ombrière photovoltaïque.

Cette action peut être liée en partie à l'action n°12.

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface de panneaux solaires installés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'ingénierie pour la conception et le dimensionnement : 5 jours
- Étude de faisabilité : 9 000 €
- Coût des travaux : variable avec bonification du tarif de rachat et subvention à l'autoconsommation

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact élevé
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Ingénierie : 5 j
• Diagnostic : 1 500 €
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2027

• Ingénierie : 5 j
• Diagnostic : 1 500 €
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2028

• Ingénierie : 5 j
• Diagnostic : 1 500 €
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2029

• Ingénierie : 5 j
• Diagnostic : 1 500 €
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2030

• Ingénierie : 5 j
• Diagnostic : 1 500 €
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

2031

• Ingénierie : 5 j
• Diagnostic : 1 500 €
• Accompagnement et suivi des travaux : variable

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°18 : CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS PUBLICS À PLUS HAUTE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics 3.2. Développer la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU, communes
		Partenaires	CAUE

CONTENU DE L'ACTION

En parallèle de la rénovation énergétique, la construction de bâtiments publics à plus haute performance environnementale permet de montrer l'exemplarité des engagements pris en faveur des enjeux environnementaux et climatiques, en allant plus loin que la réglementation environnementale RE2020. Ces bâtiments entraînent une facture énergétique faible, des émissions de GES réduites et un confort pour les usagers.

L'action vise à construire une grille de critères de sélection des projets de construction publique pour faciliter et harmoniser la prise de décision des élus, portant a minima sur les sujets suivants :

- Conception environnementale et climatique de l'architecture : isolation thermique, végétalisation, matériaux biosourcés et géosourcés (à noter que la réglementation obligera à partir de 2030 d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25 % des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique), orientation des pièces ;
- Production d'énergies renouvelables : solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, bois-énergie ;
- Perméabilité des aménagements extérieurs ;
- Confort d'été : espace tampon végétalisé entre un bâtiment et son parking, circulation d'air entre les bâtiments, parkings ombragés, couleur des bâtiments.

INDICATEURS DE SUIVI

- Pourcentage de marchés avec des exigences environnementales

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût des travaux : variable avec subventions possibles de l'État, du Département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact faible

2026

• Accompagnement
et suivi des travaux
: variable

2027

• Accompagnement
et suivi des travaux
: variable

2028

• Accompagnement
et suivi des travaux
: variable

2029

• Accompagnement
et suivi des travaux
: variable

2030

• Accompagnement
et suivi des travaux
: variable

2031

• Accompagnement
et suivi des travaux
: variable

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°19 : CONCEVOIR DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 1.6. Accroître la séquestration de carbone 3.2. Développer la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, Syane

CONTENU DE L'ACTION

Un réseau de chaleur consiste à distribuer de la chaleur produite de façon centralisée à un ensemble de bâtiments, via des canalisations souterraines. Ce système permet de desservir plusieurs types d'abonnés (hôpitaux, écoles, immeubles résidentiels, etc.) à une échelle locale.

Sur le même modèle que les réseaux de chaleur, il existe aussi des réseaux de froid, pour climatiser des bâtiments, qui sont principalement utilisés dans les bâtiments tertiaires, les bureaux, et de plus en plus les immeubles d'habitation. Les réseaux de froid sont alimentés à partir de nombreuses ressources renouvelables : lac, rivière, mer, géothermie.

Un réseau de chaleur et de froid permet de bénéficier de tarifs plus stables grâce à des énergies locales, de centraliser la production d'énergie dans des chaufferies performantes et surveillées, et une diminution des émissions de GES par l'utilisation d'énergies renouvelables.

L'action vise à mettre en place des réseaux de chaleur et/ou de froid sur le territoire de la CCFU pour connecter principalement les bâtiments publics et éventuels des logements et des entreprises. Le travail des communes sur la définition des ZAER pourra être utilisé.

Un dispositif d'accompagnement des communes peut être envisagé avec :

- L'analyse des besoins de chauffage et/ou de froid
- L'analyse des sources d'énergie disponibles (chaleur fatale, bois, géothermie, solaire thermique)
- L'accompagnement lors des travaux

Il pourrait être pertinent de valoriser le bois produit par l'entretien des haies (voir action n°50) ou par l'entretien des forêts communales (voir action n°57) dans des réseaux de chaleur pour disposer d'un approvisionnement local en bois et permettre l'entretien des haies.

Le territoire présente également quelques sites de production de chaleur fatale informatique dans la zone d'activité de Bromines et le crématorium dans la zone d'activité des Grandes Vignes. Une étude plus approfondie du gisement de chaleur fatale devra être menée.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réseaux de chaleur déployés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Un réseau de chaleur sur le chef-lieu de Sillingy est en cours d'étude

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'ingénierie et de conception : 10 jours
- Coût d'une étude de faisabilité : 5 000 €
- Coût des travaux : variable selon le résultat de l'étude avec subventions possibles de l'ADEME, du Syane, de l'État, du Département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Temps d'accompagnement variable selon le résultat de l'étude

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact élevé
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact moyen
- Stockage carbone : impact moyen
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Ingénierie : 10 j
- Diagnostic : 5 000 €

2027

- Accompagnement et suivi des travaux : variable

2028

- Accompagnement et suivi des travaux : variable

2029

- Accompagnement et suivi des travaux : variable

2030

- Accompagnement et suivi des travaux : variable

2031

- Accompagnement et suivi des travaux : variable

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

Il conviendra de veiller à utiliser des chaudières performantes qui limitent les émissions de particules fines.

ACTION N°20 : RÉALISER ET METTRE EN PLACE LES ACTIONS DU BILAN CARBONE DES COLLECTIVITÉS

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics 3.5. Systématiser la durabilité des achats publics

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION

Le bilan carbone décrit la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre selon 3 catégories d'émissions :

- Les émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : combustion d'un combustible (pétrole, gaz, charbon, biomasse), émissions de process, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, changement d'affectation des sols, déforestation, ...
- Les émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2), qui correspondent à la consommation d'une énergie dont les émissions ne sont pas émises sur le lieu de consommation, mais de production : électricité (nucléaire, photovoltaïque, éolien, ...), réseau de chaleur ou de froid.
- Les autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : achat de matières premières et de consommables (papier, mobilier, produits chimiques, produits agro-alimentaires, ...), déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Le Bilan Carbone® permet de connaître la répartition des sources d'émissions de gaz à effet de serre, afin d'établir ensuite un plan d'actions spécifiques pour les réduire, notamment sur les consommations d'énergie et d'intrants coûteux. La réalisation de cette étude permet ainsi de réduire les dépenses d'énergie et de montrer l'exemplarité des engagements pris.

L'action vise à réaliser un bilan carbone pour les 7 communes et la CCFU :

- Définir le périmètre de l'étude
- Collecter les données
- Estimer les émissions de GES par poste
- Élaborer puis mettre en place un plan d'actions

À noter que le territoire n'est pas concerné par l'élaboration d'un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Ce bilan, dont le périmètre se rapproche beaucoup de celui d'un Bilan Carbone®, concerne les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bilans carbone réalisés
- Nombre d'actions mises en place

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût prestation : 4000 € par collectivité dont 40% de subventions de l'ADEME et de la BPI, soit 32 000 € au total pour les 7 communes et la CCFU
- Temps d'accompagnement : 3 jours par collectivité, soit 24 jours au total pour les 7 communes et la CCFU

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Prestation : 4000 €
• Accompagnement : 3 j

2027

• Prestation : 8000 €
• Accompagnement : 6 j

2028

• Prestation : 8000 €
• Accompagnement : 6 j

2029

• Prestation : 4000 €
• Accompagnement : 3 j

2030

• Prestation : 4000 €
• Accompagnement : 3 j

2031

• Prestation : 4000 €
• Accompagnement : 3 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°21 : MODERNISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.4. Optimiser l'éclairage public

Cible	Collectivité	Pilotage	Communes
		Partenaires	SIESS, Syane

CONTENU DE L'ACTION

L'éclairage public permet d'illuminer l'espace public, principalement le long de la voirie et sur les places publiques afin de se repérer dans l'espace et de sécuriser les personnes et les biens pendant la nuit. Néanmoins, l'éclairage public devient une charge de plus en plus importante pour les collectivités. Les niveaux d'éclairage sont devenus de plus en plus importants sans répondre forcément à une nécessité objectivée. En parallèle, l'éclairage public est source de pollution lumineuse et de nuisance pour la biodiversité, et de troubles du sommeil.

Il est donc nécessaire de réfléchir au besoin d'éclairage, quartier par quartier, selon la typologie de voirie, selon la tranche horaire, et définir la typologie de lumière nécessaire (puissance, couleur, ...).

Les communes membres de la CCFU ont délégué leur compétence en matière d'éclairage public au SIESS ou au Syane qui ont déjà réalisé un diagnostic de l'éclairage public et ont engagé des travaux.

L'action vise, pour les communes de la CCFU, à poursuivre et à planifier la rénovation de leur parc d'éclairage public en mettant en œuvre, entre autres, les mesures suivantes :

- revoir les implantations et les répartitions des points lumineux en fonction des enjeux de sécurité
- mettre en place des horloges astronomiques
- généraliser l'extinction nocturne et d'avoir une cohérence des horaires entre les communes
- remplacer les lampes à décharge par des LED adaptées à la préservation de la biodiversité (température de couleur)
- adapter les puissances aux besoins réels
- remplacer les luminaires qui ne concentrent pas la lumière sur la zone à éclairer comme les lampes de type « boule »

NB : Il faudra s'assurer que les habitants ne compensent pas un manque d'éclairage par des solutions non adaptées telles que les LED blanches.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de luminaires LED installés
- Nombre d'horloges astronomiques installées
- Consommation d'énergie de l'éclairage public

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Coût des travaux : variable

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact élevé
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°22 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.2. Développer des mobilités alternatives et bas-carbone 1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Collectivité Entreprises	Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION

La mobilité représente un enjeu important pour le territoire que soit en termes d'offre de mobilité qu'en termes d'émissions de GES. En effet, les déplacements sur le territoire sont principalement dus aux trajets domicile-trajet vers les territoires voisins. Or, l'offre actuelle de transport en commun ne parvient pas à capter la population active, et le covoiturage et le vélo sont peu pratiqués par manque d'infrastructures. Les déplacements sur le territoire sont donc quasi-exclusivement réalisés en voiture induisant une congestion importante aux heures de pointe et d'importantes émissions de GES.

Dans le cadre de sa prise de compétence mobilité, la CCFU a réalisé un Plan de mobilité simplifié (PDMS) en 2023 pour se doter d'une stratégie adaptée aux enjeux du territoire et aux besoins de la population.

Le PDMS vise à organiser la mobilité sur le territoire en réalisant un état des lieux des pratiques existantes et en définissant les mesures et actions prioritaires à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire. Ce document n'a pas de caractère obligatoire et s'appuie donc sur une volonté locale d'élaborer et de mettre en œuvre le plan.

Un programme d'actions a été défini, composé de 28 actions et structuré en 4 axes d'intervention :

Axe 1 : Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire 	1. Création d'un site propre bus Épagny – Sillingy collège 2. Extension de l'offre de transport en commun du Grand Annecy entre Épagny et La Balme-de-Sillingy Lac 3. Participation à la ligne Jy'bus 4. Évolution de la ligne 22 (horaires, cadencement, ligne express...) 5. Expérimentation d'une ligne régulière de transport en commun interne CCFU 6. Expérimentation d'une ligne transport en commun La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod (Altais) 7. Création d'une ligne de transport à la demande Choisy / La Balme-de-Sillingy 8. Réaménagement et sécurisation de la plateforme du collège de Sillingy 9. Réalisation d'une cartographie des lignes scolaires 10. Mise en place d'une billettique et d'un suivi en temps réel pour le transport scolaire 11. Proposition d'un titre de transport unique et commun entre les différents réseaux de transport en commun (offre interne, SIBRA et Région, JY'Bus) 12. Mises aux normes des arrêts de transport public sur le territoire
Axe 2 : Favoriser l'utilisation des modes actifs 	13. Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable 14. Réalisation d'un schéma de jalonnement sur le territoire (axes prioritaires) 15. Mise en place d'un service de promotion et de location du vélo sur le territoire (libre-service) 16. Mise en place d'une aide à l'achat vélo pour les habitants du territoire de la CCFU 17. Accompagner l'infrastructure véloroute (V62) d'une stratégie de mise en tourisme (services) 18. Équiper les principaux lieux d'intermodalité en stationnements sécurisés 19. Généralisation des zones 30 en centre-bourg

Axe 3 : Accompagner le développement des mobilités alternatives 	20. Élaboration d'une stratégie de stationnement en zone dense 21. Création d'une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs 22. Création d'une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Épagny / Annecy Nord / Pringy / Argonay 23. Renforcement des P+R existants 24. Création d'une campagne de communication sur les mobilités alternatives 25. Mise en place de stations d'autopartage sur le territoire 26. Développer la mise en place d'un plan de déplacements entreprise dans la ZA du Grand Épagny en lien avec le Grand Annecy
Axe 4 : Assurer l'intermodalité sur le territoire 	27. Création d'une marque de mobilité sur le territoire 28. Réouverture de la gare de Lovagny et création d'un pôle d'échange multimodal

De nombreuses mesures ont commencé à être mises en place, et l'action vise à poursuivre la mise en œuvre des mesures inscrites au PDMS.

INDICATEURS DE SUIVI
Nombre d'actions du PDMS réalisées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX
- Plan de Mobilité Simplifié - CCFU - Schéma Directeur Cyclable – CCFU

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS
Budget et moyens humains dédiés

GAINS ET ENJEUX
- Consommation d'énergie : impact moyen - Production d'EnR : non concerné - Émission de GES : impact élevé - Qualité de l'air : impact élevé - Stockage carbone : non concerné - Adaptation au changement climatique : non concerné



RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)
Il faudra veiller à limiter l'imperméabilisation des sols et l'utilisation de terres agricoles en utilisant en priorité des surfaces déjà imperméabilisées ou à défaut en utilisant un revêtement perméable et écologique.

ACTION N°23 : TRANSFÉRER LA COMPÉTENCE IRVE AU SYANE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.2. Développer des mobilités alternatives et bas-carbone

Cible	Collectivité	Pilotage	Communes
		Partenaires	Syane

CONTENU DE L'ACTION

Les communes disposent d'une compétence sur les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) permettant de déployer sur leur territoire des bornes de recharge dans les espaces et parkings publics.

Depuis 2016, le Syane joue un rôle central dans le déploiement des IRVE pour les acteurs publics qui ont délégué leur compétence IRVE. Le Syndicat anime notamment un réseau interdépartemental regroupant actuellement 11 syndicats d'énergie. Ce réseau a permis de mettre en œuvre un seul et même service public de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, le réseau eborn. Ce service vise à déployer une offre de recharge cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie.

Le rôle du syndicat d'énergie pour les déploiements d'IRVE est notamment de déployer des infrastructures adaptées à des besoins identifiés ce qui revient à viser les zones où une carence d'offre privée est observée.

Sur le territoire de la CCFU, les communes de La Balme-de-Sillingy, Nonglard et Sillingy ont transféré leur compétence IRVE au Syane, et 2 IRVE sont en service sur le territoire.

L'action vise pour les communes de Choisy, Lovagny, Mésigny et Sallenôves à prendre une délibération visant à transférer leur compétence IRVE au Syane (ce transfert n'implique aucune cotisation), afin de faciliter le déploiement des IRVE sur l'ensemble du territoire.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes ayant transféré la compétence IRVE

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Aucun impact budgétaire et humain

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact élevé
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

**RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)**

ACTION N°24 : DÉPLOYER DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.2. Développer des mobilités alternatives et bas-carbone

Cible	Collectivité	Pilotage	Syane, communes
		Partenaires	CCFU

CONTENU DE L'ACTION

La mutation du parc roulant vers des vecteurs de mobilité propre est primordiale et les collectivités ont un rôle fondamental à jouer dans cette mutation, en s'assurant que les infrastructures de recharge soient déployées en nombre suffisant sur leur territoire afin de faciliter l'usage pour créer de nouvelles habitudes.

Dans le cadre de son schéma directeur d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (SDIRVE), le Syane installe et gère des bornes de recharge ouvertes en public pour les communes qui ont délégué leur compétence IRVE et pour les EPCI par conventionnement.

L'installation d'une borne s'étudie selon l'emplacement et les besoins. Les travaux d'investissement sont pris en charge à 75% par le Syane et le reste revient à la collectivité. Les bornes de recharge sont ensuite entretenues et gérées par le Syane.

L'action vise, pour le Syane, à déployer des bornes de recharge sur le territoire de la CCFU en fonction de la pertinence et des besoins, et selon les projets des collectivités.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bornes de recharge installées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Coût des travaux : variable
 - Coût d'investissement : 32 000 € par borne avec 75% Syane et 25% commune
 - Coût de fonctionnement : coût interne du Syane

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact élevé
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°25 : ACQUÉRIR DES VÉHICULES À FAIBLES ÉMISSIONS POUR LES COLLECTIVITÉS

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.3. Verdir la flotte de véhicules des collectivités

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU, communes
		Partenaires	Syane

CONTENU DE L'ACTION

L'acquisition d'un véhicule électrique à la place d'un véhicule thermique permet de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, de réduire le coût d'entretien, de diminuer la consommation d'énergie et de faire baisser la pollution sonore.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a fixé de nouvelles obligations pour les collectivités qui gèrent directement ou indirectement un parc de 20 véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Concrètement, lors d'un renouvellement partiel ou total du parc, la proportion minimale de véhicules acquis à faibles émissions (inférieures à 50 g de CO₂ par km) s'établit pour une année calendaire à 40 % du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 et à 70 % à compter du 1^{er} janvier 2030. Cette première obligation se double d'une seconde, qui consiste à rendre public le pourcentage réel de véhicules à faibles et à très faibles émissions entrés dans leur flotte parmi les véhicules ayant fait l'objet d'un renouvellement durant l'année.

Les véhicules des collectivités utilisent aujourd'hui quasi-exclusivement un carburant pétrolier, et afin de montrer l'exemple, la CCFU fixe l'objectif de verdir l'ensemble des véhicules des communes et de l'intercommunalité à l'horizon 2040.

Or, la concertation a montré qu'il existait des préjugés envers les véhicules électriques concernant l'autonomie, la recharge et l'entretien : en effet, les véhicules électriques actuels peuvent atteindre une autonomie de 300 km en moyenne, ce qui ne pose pas de problème car les véhicules de service parcourent de courts trajets, et le coût d'entretien est 20 à 30% moins cher qu'un véhicule thermique.

L'action vise à rédiger un document d'information à destination des élus et des services des collectivités pour effectuer un comparatif entre véhicules électriques et véhicules thermiques, et inciter à l'achat d'un véhicule électrique.

L'action vise ensuite à établir un état des lieux de la flotte de véhicules des communes et de la CCFU pour proposer un programme planifié d'acquisition ou de leasing longue-durée de véhicules légers (vélo cargo à assistance électrique, voiture), utilitaires et techniques à faibles émissions.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de véhicules électriques ou hybrides achetés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Coût d'un véhicule : variable selon le type et le modèle : environ 25 000 € pour un véhicule léger et 35 000 € pour un utilitaire
- Subvention à l'achat d'un véhicule à faibles émissions : CEE

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact élevé
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°26 : PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES DE CHAUFFAGE AU BOIS

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Atmo, Syane, Asder

CONTENU DE L'ACTION

Le chauffage au bois et au fioul représente aujourd'hui la majeure partie des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire.

Le fioul est une énergie fossile qui émet de nombreux polluants atmosphériques lors de sa combustion.

Le chauffage au bois est une énergie renouvelable si elle est issue de France et de forêts gérées durablement. Néanmoins, la combustion du bois émet également des polluants atmosphériques, notamment des particules fines, qui dépendent fortement du type d'appareil, de son ancienneté et des pratiques.

En effet, des progrès technologiques importants ont été réalisés sur les appareils de chauffage au bois pour réduire de façon très significative ces émissions. Pour une même quantité d'énergie produite, un appareil récent performant émet jusqu'à 13 fois moins de particules fines qu'un foyer fermé antérieur à 2002 et jusqu'à 30 fois moins qu'un foyer ouvert.

De plus, les pratiques de tenue d'un feu jouent également un rôle dans les émissions selon la qualité du bois, la gestion du feu, et l'entretien de l'appareil de chauffage.

Par ailleurs, l'installation de filtres sur les conduits de cheminées permet de réduire la pollution atmosphérique.

L'action vise à organiser des réunions d'information et à diffuser au grand public des plaquettes de sensibilisation et des guides de bonnes pratiques de chauffage au bois.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de réunions d'information réalisées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps de conception : 2 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : impact élevé
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Conception : 2 j

2028

• Conception : 2 j

2030

• Conception : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°27 : LUTTER CONTRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS À L'AIR LIBRE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air

Cible	Habitants Collectivité Entreprises Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, DDT

CONTENU DE L'ACTION

Le brûlage des déchets à l'air libre est une atteinte grave à la santé et à l'environnement. En effet, la combustion de matières plastiques, de bois traité, de déchets verts, de chutes d'isolants, de pneumatiques ou de déchets dangereux est responsable d'émissions de substances ayant des effets nocifs sur l'environnement et tout particulièrement sur la qualité de l'air mais aussi sur la flore et sur la faune : particules fines (PM), oxydes d'azote (NOx), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils (COV), ou encore dioxines.

Toutefois, la réglementation française encadre de façon stricte la gestion des déchets du bâtiment et des déchets agricoles, et interdit leur brûlage à l'air libre. Concernant les biodéchets, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) interdit désormais de brûler des déchets verts à l'air libre. Le règlement sanitaire départemental interdit également le brûlage des déchets. Le non-respect de ces dispositions est soumis à des sanctions pénales.

Malgré ces interdictions, le brûlage des déchets à l'air libre est encore répandu.

L'action vise à rappeler aux habitants, aux entreprises et aux agriculteurs la réglementation et les solutions de gestion des déchets (compostage, dépôt en déchetterie ou en filière spécialisée) à l'aide de plaquettes et des bulletins municipaux.

L'action vise également à sensibiliser la police municipale sur ces enjeux.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de feux illégaux recensés
- Nombre d'actions de communication réalisées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps de conception : 2 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : impact élevé
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

• Conception : 2 j

2028

• Conception : 2 j

2030

• Conception : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°28 : INTÉGRER LES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés 1.2. Développer des mobilités alternatives et bas-carbone 1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels 2.2. Améliorer le confort d'été 2.3. Préserver la ressource en eau 2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Cible	Habitants Collectivité	Pilotage	CCFU, communes
	Entreprises Agriculteurs Propriétaires forestiers	Partenaires	CAUE, DDT, SILA, Syane, Syr'Usses

CONTENU DE L'ACTION

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme communal (PLU) ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Ce document vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales. Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols.

L'action vise à prendre en compte les enjeux climat-air-énergie lors de la révision des documents d'urbanisme, notamment sur les points suivants :

	<u>Densification</u> - densification urbaine, renouvellement urbain - développement de l'habitat, des commerces et des services dans les secteurs desservis par les mobilités douces - mise en place de servitudes de mixité fonctionnelle afin de maintenir les commerces existants et de favoriser l'installation future de services et de commerces de proximité (rez-de-chaussée d'immeubles, quartier, ...).
	<u>Conception environnementale et climatique des bâtiments</u> prise en compte du confort d'été et d'hiver : isolation thermique renforcée, végétalisation, orientation des pièces, matériaux biosourcés et locaux, parkings ombragés, végétalisation des clôtures, couleur des bâtiments, etc.
	<u>Utilisation des énergies renouvelables</u> solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, PAC aérothermique, bois-énergie, éolien domestique
	<u>Perméabilité des sols</u> mise en place de coefficients de pleine terre d'un seul tenant, coefficients de biotope, parkings perméables, etc.



Protection des espaces naturels

- zones humides, espaces de bon fonctionnement de cours d'eau, ripisylves, périmètres de protection de captages, haies de protection, espaces agricoles et forestiers, etc.
- disponibilité de la ressource en eau potable pour l'extension urbaine

Les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique peuvent être planifiés à travers le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). À noter que les principes édictés ne resteraient toutefois applicables que pour les aménagements et les constructions neuves.

Le règlement fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs définis. Le règlement est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

La révision des documents d'urbanisme pourra notamment s'appuyer sur la charte de construction (voir action n°29).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de mesures prises en lien avec les thématiques climat-air-énergie

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Pas d'impact humain ni budgétaire

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : impact faible
- Adaptation au changement climatique : impact moyen

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°29 : INTÉGRER LES THÉMATIQUES CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DANS LA CHARTE DE CONSTRUCTION

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments privés 1.2. Développer des mobilités alternatives et bas-carbone 1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels 2.2. Améliorer le confort d'été 2.3. Préserver la ressource en eau 2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Collectivité Entreprises Agriculteurs	Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION
Une charte de construction définit des bonnes pratiques à respecter pour les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements sur un territoire. La mise en place d'une charte vise à aller plus loin que la réglementation et permet d'améliorer la qualité des projets et leur acceptabilité par les habitants. Sur les volets climat-air-énergie, une charte de construction permet d'aller au-delà de la réglementation en vigueur en exigeant une bonne performance énergétique des logements ou encore l'usage de matériaux biosourcés. La charte de construction peut aussi permettre d'augmenter les espaces verts dans un projet. Elle peut également demander la conservation d'arbres ou de plantations préexistants et ainsi protéger la biodiversité. La CCFU est en train de rédiger une charte de construction. L'action vise à intégrer dans cette charte les thématiques climat-air-énergie, à savoir a minima : • l'éco-conception : usage de matériaux biosourcés et géosourcés, orientation des pièces, végétalisation, ... • la gestion de déchets lors de la construction • l'éco-gestion : pilotage des appareils électriques, réutilisation de l'eau de pluie, ... • le confort d'été : protections solaires, géothermie, végétalisation, ... • les énergies renouvelables : solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, PAC aérothermique, bois-énergie, éolien domestique, ... • la perméabilité des sols : infiltration à la parcelle, espaces de pleine terre, ... • la densification des espaces Un suivi annuel de son application et de son utilité doit être mis en place par les services d'urbanisme pour s'assurer que les préconisations ont bien été prises en compte dans les aménagements. Des moyens de contrôle doivent être déployés.

INDICATEURS DE SUIVI

- Rédaction de la charte

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Temps de suivi par les services d'urbanisme

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : impact faible
- Adaptation au changement climatique : impact moyen

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°30 : IDENTIFIER LES ÎLOTS DE CHALEUR

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels 2.2. Améliorer le confort d'été

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Collectivité	Partenaires	Communes, FNE, CAUE, Cerema

CONTENU DE L'ACTION

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) se manifeste par des températures plus élevées dans les centres denses et urbanisés plutôt que dans les zones rurales environnantes. Ce phénomène s'explique par :

- Les revêtements de sols : le béton, l'asphalte, ou bien encore le bitume ont tendance à absorber la chaleur ;
- Le manque de végétal ;
- La circulation de l'air : certaines formes architecturales vont modifier la circulation de l'air, créant des zones abritées ;
- La chaleur induite par les activités humaines : les moteurs des machines industrielles, les climatiseurs et les véhicules constituent des sources anthropiques de chaleur.

L'îlot de chaleur peut engendrer plusieurs risques :

- La dégradation des conditions de confort thermique
- La dégradation de la qualité de l'air extérieur et intérieur
- L'aggravation des risques sanitaires liés aux vagues de chaleur : coups de chaleur, déshydratation ...
- La pression sur les infrastructures énergétiques due à la hausse des consommations en eau et électricité

Dans un contexte de réchauffement climatique, on s'attend à des canicules plus longues et plus intenses. La fréquence des vagues de chaleur devrait doubler en France d'ici 2050, avec davantage de précocité. Ainsi, la lutte contre les îlots de chaleur urbains est ainsi plus que jamais d'actualité.

L'action vise à identifier sur le territoire les secteurs d'îlots de chaleur et les possibilités pour limiter le phénomène.

Le travail se décompose en plusieurs étapes :

- La réalisation d'une campagne de mesures : température, hygrométrie, vitesse des vents (stations météorologiques, capteurs, imagerie satellite, caméra thermique)
- La modélisation à l'aide de simulations numériques ou de modèles empiriques ;
- L'analyse des aménagements urbains : occupation du sol, morphologie urbaine, dégagement de chaleur issu des activités humaines, matériaux utilisés pour la construction des bâtiments et des voiries ;
- L'analyse des populations : populations sensibles, établissements sensibles (crèche, école, maison de santé, maison de retraite)
- Les actions d'amélioration et de lutte contre les îlots de chaleur

Ce travail pourra s'appuyer sur l'outil cartographique du Cerema sur les ICU.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'îlots de chaleur recensés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Accompagnement modélisation et analyse : 10 000 € (subvention Fonds vert possible)
- Coût du matériel de mesure : 5 000 €
- Temps d'ingénierie et de conception en interne : 30 jours
- Coût des travaux : variable selon le résultat de l'étude
- Temps d'accompagnement et de suivi des travaux : variable selon le résultat de l'étude

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact moyen
- Adaptation au changement climatique : impact moyen

2030

2031

• Modélisation et analyse : 15 000 €
• Ingénierie : 30 j

• Accompagnement et suivi des travaux : variable

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°31 : Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.6. Accroître la séquestration de carbone 1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air 2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels 2.2. Améliorer le confort d'été

Cible	Habitants	Pilotage	Communes
	Collectivité	Partenaires	CCFU, FNE, CAUE

CONTENU DE L'ACTION

L'imperméabilisation correspond au recouvrement d'un sol par un matériau imperméable qui empêche l'infiltration de l'eau dans le sol. Ce phénomène limite la recharge des nappes d'eau souterraine et peut aggraver le phénomène d'inondation en augmentant le ruissellement de l'eau.

L'utilisation de surfaces imperméables, le manque de végétation et les espaces confinés créés par les bâtiments causés par l'artificialisation, accentuent le phénomène d'îlot de chaleur dans les centres denses et urbanisés. Ce phénomène entraîne une sensation d'inconfort, voir peut engendrer des conséquences sanitaires.

L'action vise à engager une démarche de désimperméabilisation et de végétalisation qui peut concerner plusieurs types d'espaces :

- les cours d'école : plantation d'arbres, création d'espaces perméables de jeux, plantation de pelouses et de prairies fleuries, création d'un potager, ...
- les cimetières : plantation d'arbres et de massifs, remplacement des cheminements imperméables par des graminées, ...
- les centres-villes : plantation d'arbres et de massifs, mise en place de dalles perméables sur les trottoirs et les places, ...
- les parkings : plantation d'arbres, mise en place de pavés poreux ou de dalles perméables, ...

Les travaux de désimperméabilisation sont adaptables selon l'état initial du site, les ambitions du projet et la manière de faire (chantiers participatifs, aménagements progressifs, ...).

Pour les écoles, les travaux de désimperméabilisation peuvent faire l'objet d'ateliers sur du temps scolaire ou périscolaire pour définir le projet et sensibiliser. Les enfants peuvent également être sollicités pendant les travaux ainsi que dans l'entretien des nouveaux aménagements, arbres et espaces végétalisés.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chantiers de végétalisation réalisés
- Surface de sol désimperméabilisé
- Nombre d'espèces animales observées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût des travaux : dépend de nombreux facteurs (surface, types d'aménagements prévus, types de végétalisation, etc.)
- Subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, du département, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Fonds vert
- Temps de conception : variable

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact élevé
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

La plantation doit prendre en compte les essences allergisantes avec le pollen.

Les essences doivent être adaptées et propices au retour de la biodiversité.

ACTION N°32 : ADAPTER LES USAGES ET LES PRATIQUES AUX ÉPISODES DE CANICULE

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.2. Améliorer le confort d'été

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Collectivité Entreprises	Partenaires	

CONTENU DE L'ACTION

La récurrence et l'intensité des vagues de chaleur nécessitent de renforcer les mesures de prévention pour la santé, en adaptant les pratiques.

L'action vise à :

- informer sur les travaux et comportements pertinents pour améliorer le confort des bâtiments en été : installation de protections solaires, végétalisation des espaces intérieurs et extérieurs, rafraîchissement par brumisation des terrasses...
- relayer les informations relatives aux arrêtés de sécheresse et aux recommandations du gouvernement en cas de vague de chaleur
- renforcer les obligations de prévention pour les employeurs afin de préserver la santé et la sécurité des travailleurs : dispositions relatives au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), adaptation de la température des locaux de travail, aménagement des postes en extérieur, décalage des horaires d'activité, adaptation des tenues de travail et des comportements pour limiter les apports solaires diurnes et faciliter le déstockage nocturne
- renforcer la protection sanitaire des populations sensibles : crèche, école, maison de santé, maison de retraite.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'évènements de sensibilisation

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'animation et d'accompagnement : 3 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact moyen

2030

2031

• Animation : 3 j

• Animation : 3 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°33 : RENDRE LES INFRASTRUCTURES ET LES RÉSEAUX RÉSILIENTS

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels

Cible	Habitants Collectivité Entreprises Agriculteurs	Pilotage	CCFU, communes
		Partenaires	ADEME, Cerema, BRGM, Météo-France

CONTENU DE L'ACTION

L'adaptation au changement climatique est aujourd'hui devenue aussi importante que l'atténuation du changement climatique. L'État a élaboré son 3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) destiné à préparer la France à une augmentation de 4 °C de la température à l'horizon 2100.

Les infrastructures et les réseaux doivent faire face à de nombreux incidents climatiques accentués par le changement climatique tels que les inondations et les sécheresses, ce qui impactera les transports, la continuité de l'alimentation en eau potable et d'électricité.

L'action vise à poursuivre et à adapter les politiques en matière d'aménagement de l'espace, de voirie et de réseaux en s'appuyant notamment sur la trajectoire d'adaptation au changement climatique (TRACC) réalisée par l'État :

- Voirie : utiliser des revêtements de sol qui absorbent moins la chaleur et qui sont résistants à la sécheresse, déplacer les routes des zones à risque, ...
- Aménagement de l'espace : végétaliser les espaces, prévoir des espaces ombragés, utiliser des revêtements perméables, ...
- Eau potable : interconnecter les réseaux, créer des réservoirs de substitution, disposer d'un système de gestion de crise, ...
- Eaux usées et eau pluviale : dimensionner les ouvrages hydrauliques à leur résilience dans le contexte de changement climatique, ...
- Électricité et télécoms : enterrer les réseaux, mailler les réseaux, disposer d'un système de gestion de crise, ...

INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de voirie utilisant des revêtements adaptés au RGA
- Nombre de ruptures d'alimentation en eau potable
- Linéaire de réseaux secs enterrés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable (SDAEP) – CCFU
- Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) – CCFU
- Schéma Directeur d'Assainissement - SILA

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'animation et d'accompagnement : 2 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact moyen

2026

2027

2028

2029

2030

2031

• Animation : 2 j

• Animation : 2 j

• Animation : 2 j

• Animation : 2 j

• Animation : 2 j

• Animation : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°34 : PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.7. Réduire la quantité de déchets produits

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION

La production des déchets de manière globale représente un enjeu pour le PCAET, notamment au regard des consommations d'énergie et des émissions de GES liées au transport et le traitement des déchets.

La mobilisation des collectivités est primordiale dans la réalisation d'un PCAET pour montrer l'exemple et lancer une dynamique en faveur de la transition écologique.

La sensibilisation doit s'engager dans la durée et se présenter sous la forme d'un défi de sobriété pour motiver les agents et les élus et pour rendre les mesures ludiques.

L'action consisterait dans un premier temps à réaliser un état des lieux de la quantité et du type de déchets produits. Cet état des lieux doit permettre de fixer un point de départ sur le volume de déchets, et d'identifier les améliorations possibles.

Un accompagnement permettra ensuite de mettre en place des mesures de sobriété en organisant des animations et des événements :

- Rédaction de chartes de bonnes pratiques
- Formations autour des écogestes et de la sobriété
- Organisation d'événements : conférences, visites, projections, échanges conviviaux, ateliers...

Un suivi des déchets générés doit être réalisé pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions menées.

Cette action pourrait être liée aux actions de sobriété énergétique (action n°4) et de sobriété des usages de l'eau (action n°41).

INDICATEURS DE SUIVI

- Volume de déchets collectés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Temps pour l'animation, la conception et l'accompagnement : 16 jours sur 6 ans

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Conception et animation : 6 j

2027

- Suivi : 2 j

2028

- Suivi : 2 j

2029

- Suivi : 2 j

2030

- Suivi : 2 j

2031

- Suivi : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°35 : AUGMENTER LE TRI DES DÉCHETS ET LE COMPOSTAGE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.7. Réduire la quantité de déchets produits

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Entreprises	Partenaires	

CONTENU DE L'ACTION	
La CCFU est engagée depuis plusieurs années en faveur de la réduction des déchets et de leur valorisation : • Déploiement de points d'apport volontaire (PAV) pour remplacer le ramassage en porte-à-porte • Promotion du tri des déchets recyclables à la source • Organisation d'ateliers d'information autour du compostage • Vente à tarif réduit de composteurs aux habitants du territoire L'action vise à poursuivre cette politique.	

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de conteneurs installés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Budget dédié au service déchets

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°36 : ENCOURAGER LA CRÉATION D'UNE RECYCLERIE ET D'UN REPAIR'CAFÉ

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.7. Réduire la quantité de déchets produits

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Entreprises	Partenaires	

CONTENU DE L'ACTION

La CCFU construit actuellement une déchetterie intercommunale pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire en répondant aux 3R : réduire la quantité de déchets produits, réutiliser les produits, recycler les matières premières.

L'action vise à mettre en place une recyclerie et un repair'café en lien avec la construction de la future déchetterie :

- Une recyclerie (ou une ressourcerie) est un lieu de récupération, de réemploi, de valorisation et de revente.
- Un repair'café est un atelier consacré à la réparation d'objets où des outils sont mis à disposition pour que les personnes puissent réparer un objet qu'ils ont apporté, aidé par des volontaires.

Les objectifs de cette démarche alternative sont divers : réduire les déchets, préserver l'art de réparer des objets, transmettre des connaissances, venir en aide aux ménages rencontrant des difficultés financières ou renforcer la cohésion sociale entre les habitants des environs.

INDICATEURS DE SUIVI

- Ouverture de la déchetterie
- Fréquentation de la recyclerie et du repair'café

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Construction de la déchetterie intercommunale

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Budget dédié pour la déchetterie

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

**RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)**

ACTION N°37 : ORGANISER LA GESTION DES DÉCHETS INERTES DE LA CONSTRUCTION

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.3. Engager les entreprises dans une démarche de transition écologique

Cible	Habitants Collectivité	Pilotage	CCFU
	Entreprises Agriculteurs	Partenaires	

CONTENU DE L'ACTION

Qu'il s'agisse de constructions ou de rénovations d'infrastructures et de bâtiments, les chantiers de la Haute-Savoie produisent, chaque année, environ 2,9 millions de m³ de terres. Pour évacuer ces terres, les camions parcourent près de 15 millions de kilomètres, un nombre en constante augmentation, entraînant pollution de l'air, impact carbone, bruit, insécurité routière, surcoût ainsi qu'impact paysager.

Les collectivités ont un rôle à jouer pour améliorer la gestion des terres inertes en Haute-Savoie :

- D'une part, en évitant la production de terres inertes avec la prise en compte du sujet dès l'amont des projets : optimiser le réemploi, la valorisation et le recyclage sur le chantier (remblaiement de tranchées, fabrication de graves routières, remblayage pour un aménagement, etc.)
- D'autre part, en planifiant les installations de stockage et de tri / recyclage / valorisation de déchets inertes pour trouver des solutions en circuit court

De plus, le nombre d'installations de stockage de déchets inertes (ISDI) sont en diminution dans le département, ce qui entraîne une perte de la capacité de prise en charge des terres de terrassement. La création d'une ISDI sur le territoire nécessite d'anticiper les besoins en matière de matériaux inertes à traiter et à stocker sur son territoire. Les ISDI et plateformes de transit et de recyclage des déchets du BTP (installations de tri, concassage et criblage) peuvent être autorisées dès lors que le projet n'est pas incompatible avec le document d'urbanisme de la commune.

L'action vise à identifier les besoins du territoire en capacité de stockage pour créer une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de proximité. Idéalement, celle-ci serait sur un terrain public ce qui permettrait de pratiquer des tarifs raisonnables pour les entreprises et de créer une source de recette pour la collectivité.

INDICATEURS DE SUIVI

- Création de la plateforme de stockage

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Étude (budget dédié) : 30 000 €
- Coût d'aménagement d'un terrain (budget dédié) : 200 000 €

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact moyen
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

La plateforme de stockage des déchets inertes doit veiller à limiter les impacts sur la biodiversité, à s'intégrer dans le paysage lointain, à utiliser des terres agricoles incultes. Les travaux doivent également ne pas impacter les zones humides et les cours d'eau. La gestion de la plateforme doit également veiller à limiter les émissions de poussières et les nuisances sonores.

ACTION N°38 : S'ORIENTER VERS 100% D'ACHATS PUBLICS DURABLES

Axes stratégiques	3. Rendre la collectivité exemplaire
Objectifs opérationnels	3.5. Systématiser la durabilité des achats publics

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU, communes
		Partenaires	

CONTENU DE L'ACTION

Repenser les pratiques d'achat de produits, biens ou services dans une approche plus écologique, c'est aller au-delà du « verdissement » des moyens généraux. C'est aussi orienter les budgets d'intervention vers la transition écologique, tout en faisant des achats un levier de développement économique.

La commande publique est un puissant levier d'actions pour faire évoluer l'offre vers des produits plus respectueux de l'environnement et des personnes. Au niveau du territoire, c'est aussi la manière de décliner concrètement ses politiques environnementales et sociales et de montrer la cohérence de la collectivité entre ses ambitions et ses actions. C'est aussi générer des opportunités de développement économique local et de créations d'emplois non délocalisables. C'est enfin une manière de repenser ses besoins, ses pratiques d'achat et d'utilisation des produits, biens ou services, ce qui peut s'avérer, dans le temps, à la fois plus écologique mais aussi plus économique.

Il est à noter que la loi Climat et Résilience de 2021 impose l'intégration d'une dimension environnementale et sociale dans tous les contrats de la commande publique d'ici août 2026.

L'action vise pour les collectivités à s'orienter vers des achats durables et à intégrer de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics :

- Fournitures : prise en compte de l'ensemble du cycle de vie (achat, utilisation, réparation, consommation d'eau ou d'énergie, traitement en fin de vie) et de labels reconnus (exemples : l'écolabel européen pour le non alimentaire et la certification AB pour l'alimentaire) ;
- Services (restauration, nettoyage des locaux, entretien des parcs...) ;
- Travaux (gestion des déchets, recyclage, matériaux biosourcés...).

La démarche d'achats durables peut être évaluée et reconnue via les programmes d'amélioration continue et de labellisation des programmes Territoire Engagé Transition Écologique et Économie Circulaire de l'ADEME.

La collectivité n'est pas soumise à l'obligation de réaliser un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), qui fixe les orientations stratégiques de la politique d'achat durable, mais elle est libre d'en réaliser un.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de marchés incluant une clause environnementale et climatique

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps de diagnostic et d'accompagnement : 30 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2029

• Conception : 30 j

2030

• Accompagnement
et suivi

2031

• Accompagnement
et suivi

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°39 : PROMOUVOIR LES ÉCONOMIES D'EAU

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.3. Préserver la ressource en eau

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Syr'Usses, SILA

CONTENU DE L'ACTION

La réalisation d'économies d'eau permet de réduire la tension sur la ressource, de préserver la biodiversité et d'éviter la rupture d'alimentation en eau potable.

L'action vise à sensibiliser le grand public sur les économies d'eau :

- En communiquant sur les bonnes pratiques domestiques (éviter de laver sa voiture, etc.)
- En communiquant sur le bon usage des piscines (éviter de remplir sa piscine en été, mettre une couverture pour éviter l'évaporation, etc.)
- En communiquant sur les bonnes pratiques de jardinage (pailler son potager, mettre un voile d'ombrage, planter des légumes résistants à la sécheresse, etc.)
- En promouvant l'eau de pluie pour des usages ne nécessitant pas une eau potable

Des animations ponctuelles peuvent être organisées comme des cafés citoyens, des conférences, des plaquettes et des guides.

Un défi de sobriété peut également être mis en place pour motiver les citoyens et pour rendre les mesures ludiques, comme le [défi DÉCLICS](#) (Défis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) qui permet d'impliquer les citoyens sur la maîtrise de l'énergie, les consommations d'eau et la réduction des déchets. Ce défi de sobriété en eau peut être lié au défi de sobriété énergétique de l'action n°4.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) sur le bassin versant des Usses, le Syr'Usses organise des ateliers sur les économies d'eau à réaliser dans les jardins et propose des dispositifs hydro-économes aux habitants. Le Syr'Usses propose également une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

L'action vise à accompagner le Syr'Usses dans ses actions de sensibilisation.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'actions de sensibilisation

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses – Syr'Usses

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps pour l'animation : 2 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

• Animation : 2 j

2027

• Animation : 2 j

2028

• Animation : 2 j

2029

• Animation : 2 j

2030

• Animation : 2 j

2031

• Animation : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°40 : ORGANISER UN DÉFI DE SOBRIÉTÉ EN EAU DANS LES ÉCOLES

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.3. Préserver la ressource en eau

Cible	Écoles	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION

La sensibilisation aux enjeux de la ressource en eau doit commencer dès le plus jeune âge afin d'ancrer des pratiques respectueuses du climat et de l'environnement.

La sensibilisation doit s'engager dans la durée et se présenter sous la forme d'un défi de sobriété pour motiver les élèves et pour rendre les mesures ludiques.

L'action consisterait dans un premier temps à réaliser un état des lieux des robinets et des points d'eau avec les élèves. Un accompagnement permettra ensuite de mettre en place des mesures de sobriété en organisant des animations : ateliers, jeux, travaux d'élèves, déploiement d'éco-kits et d'outils de mesure, ...

Un suivi des consommations d'eau doit être réalisé pour montrer aux élèves l'efficacité des actions menées. Il sera important de pérenniser dans le temps les mesures engagées en poursuivant les actions d'animation après que le concours est passé.

L'intérêt de la démarche est d'associer le maximum d'occupants du bâtiment scolaire dans toute leur diversité, afin d'améliorer le fonctionnement de l'école sur la question énergétique : les élèves et les enseignants mais aussi les élus et les agents techniques. Il permet aux enfants d'adopter des gestes simples qu'ils peuvent ensuite reproduire à la maison.

Cette action pourrait être liée au défi de sobriété énergétique (action n°4).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Consommation d'eau

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses – Syr'Usses

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Défi sobriété écoles : coût d'animation = 8 000 €
- Budget communication et animation = 1 000 € par an
- Temps pour l'animation, la conception et l'accompagnement : 40 jours sur 6 ans

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

- Défi : 8 000 €
- Animation : 15 j

2027

- Animation et suivi : 5 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2028

- Animation et suivi : 5 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2029

- Animation et suivi : 5 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2030

- Animation et suivi : 5 j
- Comm' et animation : 1 000 €

2031

- Animation et suivi : 5 j
- Comm' et animation : 1 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°41 : ENGAGER DES ÉCONOMIES D'EAU DANS LES COLLECTIVITÉS

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.3. Préserver la ressource en eau

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, Syr'Usses, SILA

CONTENU DE L'ACTION

La mobilisation des collectivités est primordiale dans la réalisation d'un PCAET pour montrer l'exemplarité et lancer une dynamique en faveur de la transition écologique.

La sensibilisation doit s'engager dans la durée et se présenter sous la forme d'un défi de sobriété pour motiver les agents et les élus et pour rendre les mesures ludiques.

L'action consisterait dans un premier temps à réaliser un état des lieux : caractéristiques des points d'eau et des appareils (robinet, lave-vaisselle, ...), facture d'eau, usages. Cet état des lieux doit permettre de fixer un point de départ sur les consommations d'eau, et d'identifier les améliorations possibles. Il est à noter que le Syr'Usses envisage de réaliser un état des lieux des pratiques et des consommations d'eau pour accompagner les collectivités les moins avancées dans l'installation de dispositifs hydro-économes adaptés pour optimiser l'utilisation de l'eau.

Un accompagnement permettra ensuite de mettre en place des mesures de sobriété en organisant des animations et des événements :

- Rédaction de chartes de bonnes pratiques
- Formations autour des écogestes et de la sobriété
- Déploiement d'éco-kits et d'outils de mesure
- Organisation d'événements : conférences, visites, projections, échanges conviviaux, ateliers...

Un suivi des consommations d'eau doit être réalisé pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des actions menées.

Il sera important de pérenniser dans le temps les mesures engagées en poursuivant les actions d'animation et en affichant l'évolution des consommations par bâtiment ou par service pour sensibiliser en continu et encourager les services.

Cette action pourrait être liée aux défis de sobriété énergétique (action n°15) et de réduction des déchets (action n°34).

INDICATEURS DE SUIVI

- Consommation d'eau

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses – Syr'Usses

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps pour l'animation, la conception et l'accompagnement : 40 jours sur 6 ans

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

• Conception et animation : 15 j

2027

• Animation et suivi : 5 j

2028

• Animation et suivi : 5 j

2029

• Animation et suivi : 5 j

2030

• Animation et suivi : 5 j

2031

• Animation et suivi : 5 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°42 : RÉDUIRE LE TAUX DE FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.3. Préserver la ressource en eau

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Agence de l'eau RMC

CONTENU DE L'ACTION

Le réseau d'eau potable est géré en régie par la CCFU par l'intermédiaire de son service de l'eau. L'eau potable représente une part très importante des prélèvements en eau sur le territoire.

Des fuites peuvent apparaître sur le réseau d'eau potable du fait de l'ancienneté des canalisations, de l'usure des raccords ou d'une pression trop élevée. Ces fuites augmentent la pression sur la ressource, surtout en période d'étiage, due à augmentation des prélèvements pour compenser les pertes en eau. Tout cela contribue à assécher les cours d'eau et ainsi à réduire la biodiversité.

Face à cela, le service eau potable de la CCFU mène régulièrement des campagnes de recherche de fuites et réalise des travaux de renouvellement du réseau. Le service a adopté son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) en mars 2024 dont l'un des objectifs est d'engager des travaux de renouvellement dans les secteurs où le taux de fuites est élevé.

L'action vise, pour le service de l'eau, à améliorer le rendement de son réseau d'eau potable, en affinant sa méthode de recherche de fuites et en s'équipant d'appareils de détection de fuites sur le réseau.

INDICATEURS DE SUIVI

- Rendement annuel

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Budget dédié au service de l'eau

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact moyen
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°43 : SUIVRE FINEMENT LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU PRIVÉS ET PUBLICS

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.3. Préserver la ressource en eau

Cible	Habitants Collectivité Entreprises Agriculteurs	Pilotage	CCFU, Syr'Usses, SILA
		Partenaires	Agence de l'eau RMC, DDT

CONTENU DE L'ACTION

Depuis 2012, les prélèvements sont suivis par la banque nationale des prélèvements en eau (BNPE) qui agrège chaque année les données de prélèvements soumis à la redevance des agences de l'eau. Toutefois, ces données ne sont pas exhaustives et ne prennent pas en compte des prélèvements individuels non déclarés, que l'usage soit domestique, industriel ou agricole. Ces prélèvements effectués à titre privé ne sont pas quantifiables mais peuvent impacter l'équilibre quantitatif des ressources en eau.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2009, toute personne prélevant de l'eau souterraine pour un usage sanitaire doit déclarer son ouvrage de prélèvement en mairie (puits, forage ou captage d'une source) et installer un dispositif de suivi des prélèvements. Néanmoins, peu de déclarations ont été faites. Le prélèvement dans les cours d'eau doit également être déclaré mais peu d'informations sont disponibles.

L'action vise à accompagner le SILA et le Syr'Usses pour :

- communiquer sur l'obligation de déclaration des ouvrages de prélèvement
- identifier les ouvrages de prélèvement privés
- assurer un suivi des prélèvements privés

Pour l'eau potable, le service de l'eau de la CCFU va déployer un observatoire de la ressource en eau pour suivre plus finement l'eau fournie par les captages dans un but de connaissance puis d'action.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de points de prélèvements privés recensés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
- Plan de Gestion de la Ressource en Eau – Syr'Usses

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Observatoire de la ressource en eau : budget dédié au service de l'eau
- Temps pour l'identification des points de prélèvement : 4 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact moyen

2026

2027

2028

2029

2030

2031

• Identification
et suivi : 4 j

• Identification
et suivi : 4 j

• Identification
et suivi : 4 j

• Identification
et suivi : 4 j

• Identification
et suivi : 4 j

• Identification
et suivi : 4 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°44 : ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'EAU DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.3. Préserver la ressource en eau

Cible	Entreprises	Pilotage	CCFU
	Agriculteurs	Partenaires	CCI, Chambre d'Agriculture

CONTENU DE L'ACTION

Certains usages industriels et agricoles consomment d'importantes quantités d'eau, ce qui génère un impact quantitatif sur la ressource en eau, particulièrement en période d'étiage.

La sobriété des usages de l'eau permet donc de limiter les prélèvements sur la ressource et ainsi de réduire les risques de pénurie d'eau.

Le service eau potable de la CCFU envisage de mener des actions afin de réduire la consommation d'eau potable dans le cadre de son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), en priorisant les gros consommateurs d'eau.

L'action vise ainsi à soutenir et à accompagner les pratiques agricoles et industrielles économes en eau (irrigation au goutte à goutte, récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux, réutilisation des eaux usées traitées, ...) en informant sur les technologies existantes et sur les aides disponibles de l'Agence de l'Eau.

INDICATEURS DE SUIVI

- Consommation d'eau des gros consommateurs

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des Usses – Syr'Usses

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Budget et temps dédiés

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact faible
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°45 : RESTAURER L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels 2.3. Préserver la ressource en eau 2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Cible	Habitants	Pilotage	Syr'Usses, SILA
	Écoles Collectivité	Partenaires	CCFU

CONTENU DE L'ACTION

Le bon fonctionnement d'un cours d'eau implique des écoulements variés, le transport libre des sédiments et la connexion avec les milieux riverains (forêt alluviale, nappe alluviale, zone humide...) : on dit qu'il évolue dans son « espace de bon fonctionnement ».

Toutefois, ces dernières décennies, l'altération de l'hydromorphologie des cours d'eau (pente, structure du lit, nature des sédiments, sinuosité, ...) exerce une pression sur les milieux aquatiques. Dans le même temps, un abandon de l'entretien par les propriétaires riverains est constaté depuis plusieurs années bien que cet entretien soit une obligation du propriétaire ou de l'exploitant de la parcelle attenante à celui-ci, la propriété s'étendant jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.

Les conséquences de ces phénomènes sont variées, les principales étant :

- La diminution des fonctionnalités des ripisylves : stabilité des berges, épuration des eaux, ombrage, cache pour la faune, etc. ;
- L'augmentation des risques de dommages aux infrastructures et aux personnes en cas de crue.

Dans le cadre de leur compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), le Syr'Usses et le SILA interviennent pour restaurer l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau.

Leurs interventions consistent en :

- la préservation des fonctionnalités des ripisylves : recépage, abattage sélectif de certains arbres, plantation, ...
- la cartographie des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
- la prévention des risques de dommages en cas de crue : enlèvement d'embâcles, coupe d'arbres à risque, ...
- la restauration de la continuité écologique : aménagement des seuils en rivière, ...
- l'amélioration de la dynamique sédimentaire
- la sensibilisation auprès des écoles et du grand public : kit de sensibilisation sur le grand cycle de l'eau, visites de terrain, ...
- le conseil auprès des propriétaires riverains et exploitants vis-à-vis des usages en bord de rivière : abreuvement du bétail, passages à gué, plantations, entretien des berges, ...

L'action vise à poursuivre les travaux de restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau et les actions de sensibilisation du Syr'Usses et du SILA.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de restauration menées sur le territoire
- Nombre d'espèces animales recensées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy (SILA)
- Contrat de milieux des Usses (Syr'Usses)

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Travaux de restauration financés par le SILA et le Syr'Usses

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°46 : PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.6. Accroître la séquestration de carbone 2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels 2.3. Préserver la ressource en eau 2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU, Communes, Syr'Usses, SILA
	Collectivité Agriculteurs	Partenaires	Asters-CEN74

CONTENU DE L'ACTION

Une zone humide est un lieu où il y a de l'eau en quantité importante en surface ou dans les premiers centimètres du sol, en permanence ou seulement de façon temporaire.

On reconnaît une zone humide à la présence d'une végétation spécifique et/ou de traces d'engorgement du sol.

Les zones humides jouent de nombreux rôles :

- La préservation de la biodiversité : elles constituent un refuge, un habitat et/ou un lieu de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales
- L'expansion des crues
- Un soutien d'étiage en période de sécheresse, avec un ralentissement du stockage de l'eau et une restitution progressive
- Un pouvoir épurateur (filtre physique et biologique)
- Le stockage de carbone

Les zones humides ont subi de très fortes dégradations depuis 1950 : urbanisation, rectification du lit des rivières, drainage des champs, etc.

L'inventaire des zones humides dans le département est réalisé par le conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters-CEN74). La CCFU est actuellement en train de réaliser un inventaire complet des zones humides existantes et détruites afin d'identifier des secteurs présentant des enjeux.

Dans le cadre de leur compétence GEMAPI, le Syr'Usses et le SILA assurent la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones humides : entretien des espaces, travaux de restauration, accompagnement dans la mise en œuvre de mesures compensatoires, communication et sensibilisation... Un plan de gestion stratégique des zones humides à l'échelle du bassin versant du Fier a débuté en 2018. Animé par le SILA, il a vocation à structurer l'action en faveur des zones humides et à définir une politique générale pour concilier activités socio-économiques et préservation de ces milieux.

L'action vise à :

- poursuivre le travail d'identification des zones humides mené par la CCFU,
- prévoir des acquisitions foncières sur les secteurs à enjeux,
- poursuivre les travaux de restauration et de préservation menés par le Syr'Usses et le SILA,
- sensibiliser les propriétaires et les exploitants aux enjeux.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de zones humides identifiées
- Surface de zones humides acquises foncièrement
- Surface de zones humides restaurées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Recensement des zones humides détruites et existantes (CCFU)
- Compétence GEMAPI (Syr'Usses, SILA)

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Travaux de restauration financés par le Syr'Usses et le SILA
- Coût d'acquisition d'une parcelle : variable mais subvention de 80% du coût d'achat de parcelles situées en zone humide par l'Agence de l'Eau RMC
- Temps d'identification et de sensibilisation : déjà engagé

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact moyen
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°47 : S'ORIENTER VERS DES PRATIQUES AGRICOLES RÉDUISANT LA FERTILISATION AZOTÉE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.4. Soutenir une agriculture raisonnée et une alimentation locale 1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air

Cible	Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Chambre d'Agriculture

CONTENU DE L'ACTION

L'agriculture est responsable d'émissions de protoxyde d'azote (N₂O). Elles sont liées essentiellement à l'apport d'azote sur les sols (engrais azotés, azote excrété à la pâture, épandage des déjections d'élevage) et lors du stockage des déjections d'élevage.

L'action vise à accompagner les agriculteurs du territoire vers des pratiques agricoles réduisant les émissions de protoxyde d'azote, notamment :

- l'usage raisonné de la fertilisation azotée pour limiter les doses et réduire les pertes en azote,
- la mise en place de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et de légumineuses pour fixer l'azote dans le sol et éviter son relargage dans l'atmosphère,
- la réduction des apports protéiques dans les rations animales.

L'accompagnement peut prendre diverses formes : conseils aux exploitants, organisation d'animations, de formations vers des nouvelles pratiques, de documents d'information, de retours d'expérience, de visites d'autres exploitations, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'exploitations accompagnées
- Nombre d'animations menées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'animation et d'accompagnement : 6 jours
- Appui animation Chambre d'Agriculture : 5 000 €/an

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact élevé
- Qualité de l'air : impact moyen
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Animation et accompagnement : 6 j
- Appui CASMB : 5 000 €

2027

- Animation et accompagnement : 6 j
- Appui CASMB : 5 000 €

2028

- Animation et accompagnement : 6 j
- Appui CASMB : 5 000 €

2029

- Animation et accompagnement : 6 j
- Appui CASMB : 5 000 €

2030

- Animation et accompagnement : 6 j
- Appui CASMB : 5 000 €

2031

- Animation et accompagnement : 6 j
- Appui CASMB : 5 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

Les pratiques agricoles doivent prendre en compte les enjeux environnementaux et sanitaires : arrêté de protection de biotope, zones humides, espaces naturels sensibles, périmètre de protection de captage, ...

ACTION N°48 : ENGAGER UNE DÉMARCHE DE RESTRUCTURATION FONCIÈRE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.4. Soutenir une agriculture raisonnée et une alimentation locale

Cible	Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Chambre d'agriculture, SAFER, DDT

CONTENU DE L'ACTION

L'agriculture est très présente sur le territoire de la CCFU et contribue à façonner le paysage et l'identité du territoire. L'activité agricole a besoin d'espaces constitués de terres agricoles disponibles et correctement structurées.

Néanmoins, le morcellement des propriétés et la faible taille unitaire des parcelles ont des conséquences directes sur la rentabilité des exploitations : augmentation des coûts de production, mais surtout des déplacements chronophages qui entraînent des émissions de GES.

L'action vise à engager une démarche de restructuration foncière pour permettre de regrouper, sous forme d'unités foncières ou de grandes parcelles, des propriétés morcelées et dispersées. La restructuration foncière est une politique d'aménagement du territoire qui vise à limiter les déplacements des engins agricoles, à optimiser l'organisation du travail en améliorant la taille et la configuration des parcelles, et à contribuer à la pérennisation de l'activité agricole. La restructuration pourrait être une opportunité pour protéger les terrains agricoles du rachat par des particuliers à des fins de loisirs.

Le travail de restructuration peut être lié aux actions d'adaptation des pratiques agricoles pour renforcer la résilience et pour préserver les enjeux environnementaux.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'agriculteurs impliqués

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps de conception et d'accompagnement : 30 jours
- Appui Chambre d'Agriculture : 8 000 €

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact moyen
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2026

- Conception et accompagnement : 30 j
- Appui CASMB : 8 000 €

2027

- Suivi

2028

- Suivi

2029

- Suivi

2030

- Suivi

2031

- Suivi

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

La restructuration foncière agricole doit prendre en compte les enjeux environnementaux et sanitaires (arrêté de protection de biotope, espaces naturels sensibles, zones humides, périmètre de protection de captage, ...) en restructurant les parcelles selon les pratiques de chaque exploitant pour installer des pratiques respectueuses des milieux et des enjeux.

ACTION N°49 : ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES AUX SÉCHERESSES ET AUX INTEMPÉRIES

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.5. Rendre l'agriculture résiliente

Cible	Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Chambre d'agriculture

CONTENU DE L'ACTION
L'agriculture est vulnérable aux effets du changement climatique et notamment des sécheresses et des fortes pluies, ce qui impacte les productions agricoles. Cette action vise à accompagner les agriculteurs du territoire vers des pratiques agricoles qui permettent une meilleure adaptation face aux sécheresses et aux fortes intempéries, notamment : • la plantation de variétés céréalières, arboricoles et maraîchères plus tolérantes à la sécheresse et à l'excès d'eau, • l'amélioration du matériel d'irrigation en maraîchage et en arboriculture. L'accompagnement peut prendre diverses formes : conseil aux exploitants, organisation d'animations, de formations vers des nouvelles pratiques, de documents d'information, de retours d'expérience, de visites d'autres exploitations, etc.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'exploitations accompagnées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'animation et d'accompagnement : 6 jours
- Appui animation Chambre d'Agriculture : 5 000 €/an

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact faible
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

• Animation et accompagnement : 6 j
• Appui CASMB : 5 000 €

2027

• Animation et accompagnement : 6 j
• Appui CASMB : 5 000 €

2028

• Animation et accompagnement : 6 j
• Appui CASMB : 5 000 €

2029

• Animation et accompagnement : 6 j
• Appui CASMB : 5 000 €

2030

• Animation et accompagnement : 6 j
• Appui CASMB : 5 000 €

2031

• Animation et accompagnement : 6 j
• Appui CASMB : 5 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

Les pratiques agricoles doivent prendre en compte les enjeux environnementaux et sanitaires : arrêté de protection de biotope, espaces naturels sensibles, zones humides, périmètre de protection de captage, ...

ACTION N°50 : ENTREtenir ET VALORISER LES HAIES BOCAGÈRES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 1.6. Accroître la séquestration de carbone 2.5. Rendre l'agriculture résiliente

Cible	Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Chambre d'agriculture, Mission Haies

CONTENU DE L'ACTION

Les haies bocagères jouent de nombreux rôles :

- Elles rendent les sols plus fertiles
- Elles abritent la biodiversité
- Elles stockent du carbone
- Elles protègent les cultures et les élevages du vent et du soleil
- Elles limitent l'érosion et les glissements de terrain
- Elles favorisent l'infiltration de l'eau
- Elles permettent la production de bois

Les haies bocagères nécessitent toutefois un entretien par les agriculteurs, mais ceux-ci se trouvent démunis face à un manque d'outillage et de temps et un manque de valorisation du bois produit.

L'action vise à valoriser le bois produit pour assurer l'entretien.

Dans un premier temps, un travail d'information et de sensibilisation sera mené auprès des exploitants pour expliquer le rôle des haies, et un travail de formation sur les manières d'entretenir et de gérer les haies.

Dans un second temps, il s'agirait de réaliser un Plan de Gestion Durable des Haies pour chaque exploitation qui comprend un état des lieux des haies bocagères du territoire puis un programme de travaux. Un objectif peut être d'obtenir le Label Haie, qui permet un bonus complémentaire dans le cadre des subventions de la politique agricole commune (PAC), avec une prise en charge financière de l'audit de certification par la CCFU.

Dans un troisième temps, il s'agirait d'organiser des filières de valorisation : utilisation en litière ou valorisation en chaufferie collective. La commercialisation des plaquettes est envisageable dans le contexte d'essor de la filière bois-énergie : regroupement en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ou en groupement d'intérêt économique (GIE).

Dans ce dernier cas, il semble pertinent de valoriser le bois dans de futurs réseaux de chaleur sur le territoire afin d'avoir un approvisionnement local et de soutenir l'agriculture. Il faudra étudier l'emplacement du stockage pour le séchage.

En outre, pour pallier le manque d'outillage, il pourrait être étudié un subventionnement du matériel de taille pour les coopératives d'utilisateurs de matériel agricole (grappin-coupeur, lamier, broyeur, ...).

INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de haies entretenu
- Volume de bois produit

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Sensibilisation et formation : 4 000 €
- Temps d'identification et d'accompagnement : 48 jours
- Appui Chambre d'Agriculture / Mission Haies : 6 000 €
- Subventionnement à l'achat de matériel : montant à définir

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact élevé
- Émission de GES : impact moyen
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact élevé
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2027

- Étude : 10 000 €
- Ingénierie : 40 j

2028

- Accompagnement : 2 j

2029

- Accompagnement : 2 j

2030

- Accompagnement : 2 j

2031

- Accompagnement : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

L'entretien des haies doit veiller à prendre en compte la protection de la biodiversité et à limiter les impacts des coupes sur le paysage en respectant les périodes de taille et en définissant un programme d'entretien avec les exploitants.

ACTION N°51 : PLANTER DES HAIES BOCAGÈRES

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.6. Accroître la séquestration de carbone 1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air 2.1. Aménager l'espace face aux risques naturels 2.3. Préserver la ressource en eau 2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité 2.5. Rendre l'agriculture résiliente

Cible	Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, Mission Haies, Chambre d'Agriculture, Iseta, LPO, FNE, Asters-CEN74

CONTENU DE L'ACTION

Les haies bocagères jouent de nombreux rôles, néanmoins, certaines ont parfois été détruites afin d'agrandir les espaces cultivables.

L'action vise à travailler avec les agriculteurs et les communes pour restaurer ou planter des haies sur des parcelles agricoles (parcelles publiques ou privées) et à financer la plantation et l'accompagnement technique.

La plantation de haies ou d'alignement d'arbres se décompose en plusieurs étapes :

- Préparation du sol : désherbage, labourage, ameublissement pour aérer le sol
- Plantation : utilisation de compost
- Paillage pour éviter la repousse des herbes et conserver l'humidité du sol en évitant l'évaporation (copeaux de bois, paille, paille de lin, feuilles mortes).
- Protection des jeunes pieds avec des manchons de protection et des clôtures
- Suivi post-plantation : état, paillage, arrosage, protection

Différents programmes d'aide à la plantation de haies existent :

- Dispositif FEADER
- Pacte de la Haie
- Marathon de la Biodiversité
- Écocontribution de la Fédération de Chasse

La plantation de haies doit se faire avec les agriculteurs, mais peut se faire dans le cadre d'actions participatives avec des écoles, des citoyens ou des entreprises.

INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de haies plantées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût des plantations (plants, piquets, protection) : 400 €/ml
- Accompagnement technique Chambre d'Agriculture / Mission Haie
- Temps de suivi et de coordination : 7 jours
- Subventions possibles : FEADER, État, Agence de l'Eau RMC, Fédération de Chasse

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact élevé
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2028

- Accompagnement et suivi : 7 j
- Coût restant : 5 000 €

2029

- Accompagnement et suivi : 7 j
- Coût restant : 5 000 €

2030

- Accompagnement et suivi : 7 j
- Coût restant : 5 000 €

2031

- Accompagnement et suivi : 7 j
- Coût restant : 5 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°52 : PRODUIRE ET DISTRIBUER LOCALEMENT DES PRODUITS DE QUALITÉ

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique
Objectifs opérationnels	1.4. Soutenir une agriculture raisonnée et une alimentation locale

Cible	Agriculteurs Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Chambre d'agriculture, communes

CONTENU DE L'ACTION

Dans un contexte d'augmentation de la population couplé aux problématiques de changement climatique, l'approvisionnement en produits locaux se révèle stratégique pour augmenter la résilience aux changements attendus.

En effet, l'approvisionnement local présente de multiples vertus : rapprocher les producteurs et les consommateurs, soutenir l'agriculture locale en contribuant à leur juste rémunération, encourager des pratiques respectueuses de l'environnement, éduquer à l'alimentation et consommer des fruits et légumes de saison, essentiels pour préserver le climat et la biodiversité, et préserver la fraîcheur des produits alimentaires.

L'action vise ainsi à promouvoir l'approvisionnement en produits locaux et durables en faveur d'un ancrage de l'alimentation au territoire, et à structurer une politique alimentaire cohérente, en adéquation avec les besoins et les contraintes du territoire (topographie, urbanisation et changement climatique).

L'action nécessitera tout d'abord un état des lieux de l'offre alimentaire, des exploitations agricoles, des points de vente alimentaires, et des pratiques de consommation alimentaire, de la restauration collective et commerciale.

Ce diagnostic permettra de mettre en place efficacement des actions de transition agricole et alimentaire, selon plusieurs axes :

- L'éducation à l'alimentation :
 - Développer des actions pédagogiques à destination des scolaires, en valorisant les produits locaux
 - Sensibiliser les élèves et le personnel à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- L'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire :
 - Accompagner les producteurs pour développer une offre à destination de la restauration collective dans le cadre des marchés publics
 - Sensibiliser le personnel (cuisiniers, personnel de surveillance) à l'utilisation des produits locaux
- L'introduction de produits locaux dans la restauration collective :
 - Mettre en relation les restaurants et les fermes locales
- La valorisation des producteurs locaux et des points de vente :
 - Mettre à jour et communiquer sur l'annuaire des producteurs locaux et sur les magasins de producteurs
 - Favoriser la vente en circuit court
 - Promouvoir les producteurs dans les manifestations et marchés du territoire

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions menées auprès des scolaires
- Nombre de producteurs locaux distribuant dans la restauration collective

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Ouverture du magasin de producteurs « La Fruitière »

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps de conception, d'accompagnement et de suivi : 31 jours
- Sensibilisation et communication : 3 000 €

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : impact moyen
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : non concerné

2028

2029

2030

2031

• Conception : 25 j
• Sensibilisation et comm' : 3 000 €

• Suivi : 2 j

• Suivi : 2 j

• Suivi : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°53 : PROTÉGER LES ESPACES NATURELS À ENJEUX

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Cible	Habitants Écoles Collectivité Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, Asters-CEN74

CONTENU DE L'ACTION

Les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité qui nous entourent sont nombreux : ce sont des services d'approvisionnement fondés sur les ressources naturelles (notre alimentation, nos matériaux, notre énergie...), des services de régulation (du climat, de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau, les limitations des risques, pour la santé...), des services pour notre économie (technologie, innovation par le bio mimétisme par exemple), des services pour notre bien-être et nos patrimoines culturels (récréation, éducation, paysage, spiritualité).

La CCFU est fortement engagée dans la préservation de ces espaces naturels car elle abrite 12 espaces naturels sensibles (ENS) qui visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. La CCFU est également concernée par 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) qui concernent des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques protégées au titre du code de l'environnement. Ces zones ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leurs alimentation, reproduction, repos ou survie.

La CCFU dispose d'un programme de gestion des ENS qui définit une politique globale de préservation et de valorisation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages, déclinée en un plan d'actions d'une durée de six ans. Les actions concernent notamment l'entretien des espaces, le suivi des espèces présentes et une sensibilisation pour les propriétaires et les exploitants.

Le changement climatique impacte les écosystèmes entraînant le déplacement de certaines espèces, une modification de la phénologie, des modifications de la physiologie, de la génétique ou des modalités de reproduction, et enfin, des réductions ou extinctions locales d'espèces animales ou végétales. En France métropolitaine, on observe une modification des aires de répartition des espèces animales et végétales.

L'action vise à poursuivre la protection, la gestion et l'animation des ENS.

L'action vise également à protéger les ENS, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, notamment par acquisition du foncier.

L'action vise enfin à identifier les habitats et espèces vulnérables au changement climatique et à assurer un suivi des espèces animales et végétales.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Surface d'espaces naturels acquis par les communes ou la CCFU
- Nombre d'espèces animales et végétales recensées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Gestion des ENS – CCFU

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Budget et moyens humains dédiés

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°54 : LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air 2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Cible	Habitants Collectivité Agriculteurs	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont des animaux ou des végétaux qui ont été introduits, volontairement ou non, par l'Homme sur un lieu géographiquement éloigné de leur habitat d'origine. Elles s'y sont implantées et ont proliféré de façon exponentielle jusqu'à constituer une menace pour les écosystèmes ou les espèces indigènes.

Sur le territoire de la CCFU, les plantes invasives les plus visibles et les plus préoccupantes sont les renouées asiatiques qui prolifèrent le long des cours d'eau et l'ambrosie à feuille d'armoise qui est une plante très allergisante. Le solidage, l'arbre à papillons et la balsamine de l'Himalaya sont les autres espèces envahissantes présentes sur le territoire.

Des espèces de faune sont également présentes : écrevisses américaines, frelon asiatique, moustique tigre.

Le changement climatique et l'augmentation des températures offrent des conditions favorables au développement de ces espèces dont on constate aujourd'hui la migration.

La CCFU mène aujourd'hui des actions spécifiques à la gestion des espèces exotiques envahissantes :

- Former les agents communaux à la gestion de ces espèces,
- Localiser les secteurs d'EEE,
- Sensibiliser le grand public et aménageurs aux pratiques propres à ces espèces,
- Créer un réseau de référents au sein des communes.

L'action vise à poursuivre cette démarche et à utiliser les outils de signalement des foyers d'espèces invasives pour les citoyens.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de foyers signalés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX**MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS**

- Budget et moyens humains dédiés

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

2027

2028

2029

2030

2031

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°55 : PROMOUVOIR L'ENTRETIEN RAISONNÉ DES ESPACES VERTS

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.8. Maintenir une bonne qualité de l'air 2.4. Protéger les écosystèmes et la biodiversité

Cible	Habitants	Pilotage	CCFU
	Collectivité	Partenaires	Communes

CONTENU DE L'ACTION

Le fauchage trop fréquent des jardins, des espaces publics et des bordures de chaussées appauvrit la biodiversité, notamment en coupant des fleurs mellifères nécessaires pour les abeilles. De plus, la taille des haies en dehors des périodes autorisées perturbe également la biodiversité qui vit dans ces bocages. On observe des forts déclin d'insectes depuis plusieurs dizaines d'années et la perte d'habitat est l'une des causes.

L'action vise tout d'abord à rappeler la réglementation sur les périodes de taille des haies.

En outre, l'utilisation d'appareils de taille et de fauche disposant d'un moteur thermique (tondeuse, tronçonneuse, ...) entraîne des émissions de GES et de polluants atmosphériques ainsi que des nuisances sonores.

Ainsi, en laissant pousser l'herbe, les fleurs vivant au ras du sol comme les pâquerettes, les trèfles, les pissenlits sont autant de ressources pour les pollinisateurs. De nombreux insectes et petits animaux vont trouver refuge dans les herbes hautes. Ne pas la tondre préserve ainsi leur milieu de vie : c'est le cas d'escargots, de petits insectes comme les mantes, les phasmes ou les coléoptères. Par incidence, cela permet aussi aux oiseaux de trouver de petites proies pour se nourrir : sans ces insectes comme ressources, ils désertent nos régions.

L'action vise également à sensibiliser les citoyens à moins tondre leur pelouse en diffusant des plaquettes et des guides de bonnes pratiques et à promouvoir les campagnes de type « No Mow May » : il s'agit d'un mouvement promouvant l'arrêt de la tonte de la pelouse au mois de mai lancé au Royaume-Uni depuis 2019 et qui s'impose de plus en plus en France, dans l'objectif de favoriser la biodiversité au cœur du gazon. Il s'agirait également de sensibiliser à ne tondre que la surface nécessaire à l'agrément.

Concernant les bordures de voirie et les espaces verts, les collectivités pratiquent depuis plusieurs années le fauchage raisonné qui limite la hauteur de coupe à 10 cm du sol, qui réduit les interventions de printemps au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et qui reporte le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant dans ces milieux. Cette technique permet également de réaliser des économies car il y a moins de passages effectués.

L'action vise enfin à poursuivre le fauchage raisonné des bords de route et des espaces publics.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes sensibilisées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Conception et suivi : 2 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : impact faible
- Qualité de l'air : impact faible
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

• Conception et
suivi : 2 j

2028

• Conception et
suivi : 2 j

2030

• Conception et
suivi : 2 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°56 : MOBILISER LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS POUR AMÉLIORER LA GESTION FORESTIÈRE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.6. Accroître la séquestration de carbone 2.6. Protéger et adapter les forêts au changement climatique

Cible	Propriétaires forestiers	Pilotage	CCFU
		Partenaires	CNPF, UFP74, Pôle Excellence Bois

CONTENU DE L'ACTION

Un manque de gestion des forêts privées est constaté à l'heure actuelle sur le territoire de la CCFU, notamment à cause d'un désintérêt envers l'exploitation forestière mais aussi à cause d'un manque d'outillage et d'une difficulté d'accès sur certains terrains abrupts.

La forêt représente pourtant le premier stock de carbone sur le territoire, mais une forêt vieillissante et mal entretenue absorbe moins de CO₂, et est plus vulnérable aux incendies et aux attaques de parasite qui vont probablement s'intensifier avec le réchauffement climatique.

Une sylviculture permet d'optimiser la gestion forestière et ainsi d'accélérer le renouvellement forestier et d'accroître la séquestration de carbone en favorisant la pousse de jeunes arbres. Les coupes engendrées par la sylviculture sont orientées en premier lieu vers la production de bois d'œuvre dont la valeur économique est plus intéressante, et les autres parties des arbres alimentent les filières énergie, pâte à papier et panneaux. Les forêts constituent donc un élément essentiel de la transition écologique et énergétique.

L'action vise à :

- Sensibiliser les propriétaires forestiers sur le rôle des forêts, leur vulnérabilité et les conséquences d'un manque d'entretien
- Informer les propriétaires forestiers sur l'intérêt d'une gestion sylvicole en termes économique, social, environnemental et climatique : réunions publiques, plaquettes d'information, ...
- Communiquer sur l'acceptabilité sociale des coupes de bois et les missions des forestiers afin de d'éduquer sur la nécessité d'exploiter la forêt et les méthodes et limiter le sentiment de désagrément par les visiteurs et les conflits d'usages
- Communiquer sur la bourse foncière forestière
- Organiser des rencontres sur les enjeux et les pratiques à mettre en œuvre (maladies, ravageurs, intempéries, changement climatique, essences adaptées, ...)
- Communiquer sur l'accompagnement du CNPF et de l'UFP auprès des propriétaires forestiers (outils et accompagnements, formations aux bonnes pratiques)
- Accompagner sur la gestion forestière et la valorisation du bois

L'action vise également à encourager les propriétaires à se rassembler au sein d'une structure commune pour faire face au morcellement des parcelles, constituer une surface à gérer pertinente, mutualiser les coûts de travaux et d'entretien, et être éligible aux aides de l'État. Il s'agirait d'accompagner à la rédaction d'un plan simple de gestion (PSG) pour fixer des objectifs et un programme de travaux, et apporter un soutien technique pour la mise en œuvre de chantiers forestiers.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'événements organisés
- Surface forestière gérée en commun

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps de sensibilisation, de conception, d'accompagnement et d'animation : 15 jours
- Budget accompagnement CNPF et communication : 5000 €

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact élevé
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2027

• Accompagnement
et sensibilisation :
15 j
• Appui CNPF /
comm' : 5 000 €

2028

• Accompagnement
et sensibilisation :
15 j
• Appui CNPF /
comm' : 5 000 €

2029

• Accompagnement
et sensibilisation :
15 j
• Appui CNPF /
comm' : 5 000 €

2030

• Accompagnement
et sensibilisation :
15 j
• Appui CNPF /
comm' : 5 000 €

2031

• Accompagnement
et sensibilisation :
15 j
• Appui CNPF /
comm' : 5 000 €

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

La gestion sylvicole doit veiller à intégrer du mieux possible les coupes forestières en définissant un programme d'entretien, et à limiter les impacts sur la biodiversité.

ACTION N°57 : AMÉLIORER LA GESTION FORESTIÈRE PUBLIQUE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.6. Accroître la séquestration de carbone 2.6. Protéger et adapter les forêts au changement climatique

Cible	Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, ONF, COFOR

CONTENU DE L'ACTION

En application du Code forestier, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités territoriales, des établissements publics et de l'État. La mise en œuvre de ce régime est confiée par la loi à un opérateur unique, l'ONF, chargé de garantir une gestion durable des espaces naturels.

Les parcelles identifiées au régime forestier impliquent :

- La rédaction d'un plan de gestion de la forêt appelé aménagement forestier, préalable indispensable à toutes les actions qui y seront réalisées et à l'obtention de la certification de gestion durable
- Un programme annuel de travaux d'entretien et d'infrastructures en forêt
- Un programme annuel de coupes
- La surveillance et la conservation du patrimoine

Dans le cadre du régime forestier, l'ONF élabore le programme des coupes, désigne les arbres à couper, organise la commercialisation des bois et assure la surveillance des coupes. En effet, la coupe de bois permet de favoriser la pousse des jeunes arbres et ainsi d'accroître la séquestration de carbone en valorisant le bois coupé sous forme de bois d'œuvre ou de bois-énergie. Toutes les décisions liées à la destination des coupes de bois et leur mode de commercialisation reviennent aux élus.

Sur le territoire de la CCFU, 10,5 % de la surface de forêt est publique mais seulement 5,8% de la surface de forêt relève du régime forestier. En effet, pour que le régime forestier s'applique, les parcelles doivent faire l'objet d'une visite contradictoire entre l'ONF et la collectivité, puis d'une délibération de la collectivité suivie d'un arrêté préfectoral.

L'action vise ainsi à renforcer le rôle de l'ONF sur le territoire en augmentant la surface forestière publique gérée par l'ONF. Cette action consiste à :

- Sensibiliser les élus sur les enjeux des forêts : réunions d'échanges, visites de terrain, ...
- Identifier l'ensemble des parcelles communales forestières non gérées par l'ONF pour intégrer dans le document d'aménagement forestier les parcelles répondant au régime forestier
- Identifier les biens sans maître et lancer des procédures d'acquisition par les communes
- Poursuivre l'acquisition foncière pour augmenter la surface de forêts communales : achat inopiné, droit de préférence, droit de préemption

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface de forêt gérée par l'ONF

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

- Documents d'aménagement forestier des communes

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps pour la sensibilisation, l'identification des parcelles, les procédures d'acquisition : 7 jours
- Bilan global de l'entretien (dépenses – recettes de vente) : entre 100 et 1000 € par an

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact faible
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact élevé
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2026

• Accompagnement : 7 j

2027

• Accompagnement : 7 j

2028

• Accompagnement : 7 j

2029

• Accompagnement : 7 j

2030

• Accompagnement : 7 j

2031

• Accompagnement : 7 j

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

La gestion sylvicole doit veiller à intégrer du mieux possible les coupes forestières en définissant un programme d'entretien, et à limiter les impacts sur la biodiversité.

ACTION N°58 : STRUCTURER UNE FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.5. Augmenter la production d'énergie renouvelable 2.6. Protéger et adapter les forêts au changement climatique

Cible	Habitants Collectivité Agriculteurs Propriétaires forestiers	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Syane, ONF

CONTENU DE L'ACTION

Le potentiel en bois-énergie local est conséquent mais encore très partiellement exploité et inégalement réparti. Il est nécessaire de disposer d'une vision globale des flux, des intérêts des acteurs de la filière, pour développer simultanément l'offre et la demande.

L'action vise à réaliser un plan d'approvisionnement territorial pour identifier et étudier les flux de bois (bois d'œuvre, bois énergie) et assurer un approvisionnement local :

- Identification du potentiel de production des forêts
- Identification des besoins en matière de bois d'œuvre et de chauffage

Cette action vise également à mettre en œuvre les schémas de desserte des communes (création de pistes et de routes forestières) : continuité des routes entre les communes, limitation de tonnages sur les routes empruntées, mise en conformité des projets avec les différents zonages réglementaires, etc.

Cette action vise enfin à étudier des zones de stockage.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de mètres linéaires de desserte forestière créés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps de conception et d'accompagnement : 30 jours
- Accompagnement pour l'analyse du potentiel : 7 000 €

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : impact moyen
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact élevé
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2027

- Ingénierie : 30 j
- Analyse : 7 000 €

2028

- Suivi

2029

- Suivi

2030

- Suivi

2031

- Suivi

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

Les pistes forestières doivent veiller à s'intégrer dans le paysage.

ACTION N°59 : PLANTER DES ESSENCES FORESTIÈRES ADAPTÉES AU CLIMAT

Axes stratégiques	1. Atténuer le changement climatique 2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	1.6. Accroître la séquestration de carbone 2.6. Protéger et adapter les forêts au changement climatique

Cible	Propriétaires forestiers Collectivité	Pilotage	CCFU
		Partenaires	CNPF, ONF, communes

CONTENU DE L'ACTION

À l'horizon futur, la CCFU bénéficiera d'un climat propice aux essences du pourtour méditerranéen (pin maritime, bruyère, ...). Certaines essences forestières comme le hêtre ne seront plus adaptées au climat de demain sur le territoire de la CCFU.

Par ailleurs, certains ravageurs comme le scolyte ou la chalarose du frêne détruisent des peuplements.

Les dépérissements peuvent provoquer des mortalités importantes, susceptible de remettre en cause la gestion des forêts concernées. Ces phénomènes sont difficiles à appréhender par le propriétaire forestier car ils sont multifactoriels et évolutifs.

La plantation de nouvelles essences adaptées au climat permet d'accélérer le renouvellement naturel forestier et ainsi la résilience des forêts.

L'action vise tout d'abord à réaliser un état des lieux de la vulnérabilité forestière pour déterminer les réponses à apporter. Cette étude consiste à croiser les différents outils et indicateurs afin de localiser et mieux caractériser les massifs les plus vulnérables donc prioritaires (données climatiques du territoire, essences, état sanitaire des peuplements, type de sol, ...).

La finalité de cette étude est de proposer une stratégie d'adaptation à destination des propriétaires en priorisant les secteurs forestiers à enjeux et en proposant les leviers à mettre en place : coupes d'arbres en mauvaise santé, plantation de nouvelles essences, création d'une desserte pour améliorer l'accessibilité, etc.

L'action également vise à mettre en place des îlots de démonstration de nouvelles essences dans les forêts publiques fréquentées afin de sensibiliser et d'inciter les citoyens à faire de même. Ces plantations pourraient être réalisées avec les écoles.

L'action vise également à identifier des solutions de financement des travaux de renouvellement des peuplements à travers le déploiement du dispositif Sylv'ACCTES sur le territoire, avec le Plan France Relance, avec la compensation carbone ou le mécénat d'entreprises locales.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'arbres plantés
- Nombre de nouvelles essences plantées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût de l'étude : 13 000 €
- Temps d'ingénierie et d'accompagnement : 25 jours
- Coût de la plantation : variable selon le résultat de l'étude avec subventions possibles (compensation carbone, mécénat, Plan France Relance, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie)

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : impact moyen
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2029

- Ingénierie : 25 j
- Étude : 13 000 €

2030

- Accompagnement et suivi des plantations : variable

2031

- Accompagnement et suivi des plantations : variable

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

La plantation doit prendre en compte les essences allergisantes avec le pollen.

ACTION N°60 : SENSIBILISER AU RISQUE DE FEUX DE FORÊTS

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.6. Protéger et adapter les forêts au changement climatique

Cible	Habitants Écoles Collectivité Agriculteurs Propriétaires forestiers	Pilotage	CCFU
		Partenaires	Communes, écoles, ONF, CNPF, COFOR

CONTENU DE L'ACTION

Le changement climatique se traduit par une hausse des températures et une diminution des bilans hydriques, qui favorisent les conditions propices au démarrage des incendies et leur propagation sur une végétation fragilisée par les sécheresses. Si aujourd'hui les feux de forêts se concentrent principalement dans le sud de la France, ils pourraient s'étendre à l'avenir sur notre territoire.

Les collectivités, en particulier les communes forestières, jouent un rôle important pour la prévention du risque d'incendie sur leur territoire : il est nécessaire d'acculturer aux risques d'incendie de forêt et de sensibiliser les citoyens sur l'importance de la mise en œuvre des réglementations (notamment l'interdiction des barbecues).

Pour les élus et les agents des collectivités :

L'action vise à informer les collectivités des risques présents sur le territoire et des moyens de limiter les risques de départ de feux.

Pour le grand public :

L'action vise à disposer des panneaux de sensibilisation à l'entrée des forêts fréquentées par le public pour rappeler la réglementation (interdiction de fumer, interdiction de faire un barbecue, ...) et les conséquences humaines, économiques et environnementales en cas d'incendie.

Pour les écoles :

L'action vise à organiser des interventions dans les écoles sur le rôle des forêts et les risques d'incendie.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de panneaux installés
- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre d'événements réalisés

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Coût des panneaux : 2 000 €
- Temps d'animation et de conception : 10 jours

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2030

2031

- Animation : 10 j
- Panneaux : 2 000 €

- Animation

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

ACTION N°61 : PROTÉGER LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Axes stratégiques	2. Rendre le territoire résilient face au changement climatique
Objectifs opérationnels	2.6. Protéger et adapter les forêts au changement climatique

Cible	Habitants Collectivité Propriétaires forestiers	Pilotage	CCFU
		Partenaires	ONF, CNPF, DDT, SDIS

CONTENU DE L'ACTION

En asséchant la végétation, le réchauffement climatique entraîne une augmentation du danger météorologique de feux de forêts. Des températures plus élevées favorisent l'évapotranspiration des plantes qui deviennent plus sensible au développement des incendies.

En outre, en ravageant des secteurs forestiers de grande ampleur, les feux de forêt détruisent des ressources économiques (secteur d'exploitation sylvicole) mais aussi environnementales (puits de carbone, protection des sols, captage d'eau, ...). Autant pour la préservation de l'environnement, que pour celle des activités humaines, il est donc important d'anticiper l'évolution du risque incendie en lien avec les évolutions climatiques.

La défense des forêts contre les incendies (DFCI) vise principalement à limiter le développement des incendies dans les massifs forestiers. Elle comprend notamment : la coupe d'arbres pour éviter la propagation entre massifs, la création de pistes forestières pour faciliter l'accès aux secours, et l'installation de citernes pour la permanence de l'eau.

L'action vise à protéger les forêts contre les incendies :

- Identification des zones à risque : végétation, climat, topographique, pédologie
- Analyse des enjeux : fréquentation, bâtiments, réseaux de transport, installations critiques
- Analyse des accès
- Élaboration d'un plan d'actions
- Sensibilisation des propriétaires à la gestion de la végétation à proximité des forêts (débroussaillage)
- Mise en place de dessertes forestières et de citernes

Ce travail pourra s'appuyer sur le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) élaboré par la DDT en 2025 qui définit des orientations et un programme d'actions en la matière.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de citernes installées
- Linéaire de pistes aménagées

LIEN AVEC D'AUTRES PROJETS LOCAUX

MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS ESTIMÉS

- Temps d'ingénierie et de conception : 15 jours
- Coût des travaux : variable avec subventions possibles (Fonds vert, FEADER, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie)

GAINS ET ENJEUX

- Consommation d'énergie : non concerné
- Production d'EnR : non concerné
- Émission de GES : non concerné
- Qualité de l'air : non concerné
- Stockage carbone : non concerné
- Adaptation au changement climatique : impact élevé

2030

- Ingénierie : 15 j

2031

- Coût des travaux : variable
- Accompagnement et suivi des travaux : variable

RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

Les travaux forestiers doivent veiller à préserver la biodiversité.